

LAP

MAGAZINE

LAP N° 573 - FÉVRIER 2019 - 1,30 € - CPPAP 0120 S07264 ISSN 1273 5450 - WWW.SNETAA.ORG



TITRE
SOUS-TITRE

TITRE
SOUS-TITRE

TITRE
SOUS-TITRE

ENQUÊTE

ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL :

QUELLES ATTENTES ?

snetaa
FO

SNETAA-FO

SNETAA-FO

SNETAA-FO

SNETAA-FO

SNETAA-FO

SNETAA-FO

SNETAA-FO

SNETAA-FO

MERCI

ÉDITO

EDILLO

L'EXIGENCE D'UN MEILLEUR QUOTIDIEN : ENSEMBLE, NOUS SAURONS L'OBTENIR !

« Nous travaillerons ensemble pour soutenir le courage là où il y a la peur, pour encourager la négociation là où il y a le conflit, et donner l'espoir où règne le désespoir. » Quand je relis les discours de Nelson Mandela, je suis encore plus admiratif. C'est comme s'il nous donnait une voie à suivre. Celle d'un humanisme plus grand que soi, sans se perdre dans des circonvolutions où « ce monde » se plaît à tout mélanger du moment que cela fait le buzz. « Faire du bruit pour...du bruit ! Qu'importe le reste. »

Ce qui compte au SNETAA-FO, c'est de faire du syndicalisme ! C'est-à-dire représenter le plus largement possible les PLP et les CPE pour défendre LEURS INTÉRÊTS. Rien d'autre ! Et c'est déjà beaucoup si on mène à bien notre travail : faire aboutir les vraies revendications du terrain pour réenchanter un quotidien devenu si âpre quand tous les politiques, - au-delà des discours convenus -, ont abandonné les professeurs à qui revient la tâche la plus ardue, celle de former des jeunes dont plus personne ne voulait. Former le travailleur et le futur citoyen, lui faire réussir son insertion dans un monde fissuré de toutes parts. Pour construire une société plus forte !

De vains mots ? Pourtant, tout se construit. Pierre après pierre. Il faut dépasser notre légitime et profonde insécurité pour mener des batailles sans relâche et bâtir, caillou après caillou, le sentier qui mène à un horizon d'espoir. L'espoir d'être respectés par les élèves et la hiérarchie, l'espoir de conditions de travail différentes de celles d'aujourd'hui intenable, l'espoir d'un métier rémunéré à sa juste valeur, l'espoir tout simplement d'aller au boulot avec l'envie et les moyens de bien le faire.

Notre feuille de route est claire, indépendante de tout parti politique, résolue pour faire gagner les PLP.

À 360 degrés, tous ceux qui nous veulent du bien, le veulent-ils vraiment ? N'ayons aucune naïveté ! L'histoire des PLP a démontré combien les fossoyeurs de l'enseignement professionnel pouvaient être multiples : acteurs politiques, économiques et même... syndicaux ; certains en ont fait leur fonds de commerce. Parfois, ça marche ; on tombe dans le panneau. C'est toujours à nos dépens.

Mais le SNETAA, avec sa fédération, veille pour que le corps des PLP existe, qu'il se développe et draine d'autres perspectives que celles auxquelles nous faisons face. Nous devons changer la donne et, ensemble, nous le pouvons !

Notre sécurité, c'est notre statut ! Nos conditions de travail, c'est notre combat au quotidien !

Chaque jour, nous revenons sur le métier pour faire plier les décideurs et leurs alliés qui veulent nous museler, nous empêcher d'assurer au mieux notre métier d'enseignant. Chaque jour, on leur met de sacrés coups de pelle et nous allons continuer !

Continuer pour réenchanter la vie des PLP. Avec le SNETAA-FO, c'est possible !

De nombreux combats nous attendent, bataille après bataille, nous dégageons notre horizon.

En avant pour reconquérir notre métier !

Fiers d'être PLP, fiers d'être SNETAA-FO !



Pascal VIVIER
Secrétaire général



CONTRIBUTEURS



CHRISTOPHE AUVRAY

Secrétaire national, chargé de la pédagogie et de l'outre-mer. PLP biotechnologies dans l'académie de Limoges. Adhérent au SNETAA-FO depuis 1992.



MARIE-JO HUGONNOT

Secrétaire nationale, chargée du service relations adhérents et des CAPN. Commissaire paritaire nationale, PLP biotechnologies dans l'académie de Besançon, adhérente depuis 1984.



JULES NAGBO

Conseiller technique national en charge des relations avec les adhérents. PLP comptabilité-bureautique dans l'académie de Paris au lycée Erik Satie (Paris 14^{ème}). Commissaire paritaire académique et militant depuis 1988.



CORINNE JULIEN

Conseillère technique nationale affectée au secteur communication. Enseignante militante de l'académie de Bordeaux, TZR en lettres-histoire.



ALAIN-ROMAIN NITKOWSKI

Secrétaire national, en charge de l'organisation du SNETAA National, commissaire paritaire national. PLP comptabilité-bureautique et TZR dans l'académie de Lille.



FRANÇOISE BUREAU

Secrétaire nationale, militante depuis 1990. Retraitée PLP génie industriel textiles et cuirs, syndiquée depuis 1973. Responsable des secteurs DDF, ASH, Contractuels, CPE et des Commissions Professionnelles Consultatives.

IAP MAGAZINE

L'AP N° 573 EST UNE PUBLICATION DU
SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ACTION AUTONOME **FORCE OUVRIÈRE**
24 RUE D'AUMALE 75009 PARIS

RÉDACTION

SNETAA-FO 24 rue d'Aumale 75009 Paris

Tél.: 01 53 58 00 30

CPPAP 0120 S 07264 ISSN 1273 5450

Directeur de la publication : Pascal VIVIER

Responsable éditorial : Alain-Romain NITKOWSKI

Directeur artistique : Wanderson RIBEIRO

Coordination éditoriale : Brigitte VINCENT-PETIT, Samir CHIBANE

Secrétariat de rédaction : Fabienne YORO

Mise en page : Lucas BONNE, Tony GIRARDIN

Illustrations : Colm, Zaïtchick

Images : 123rf.com

Imprimé en France

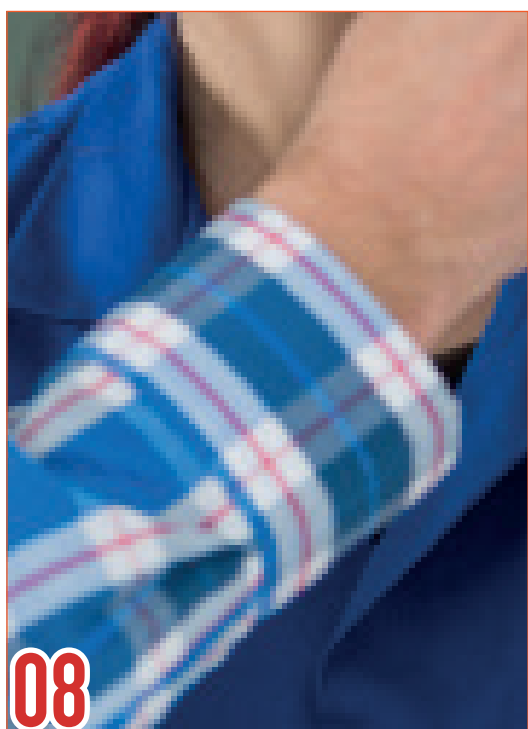
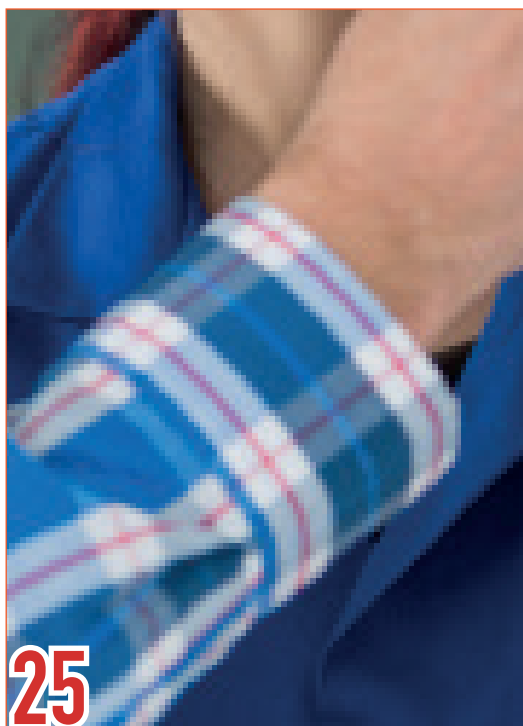
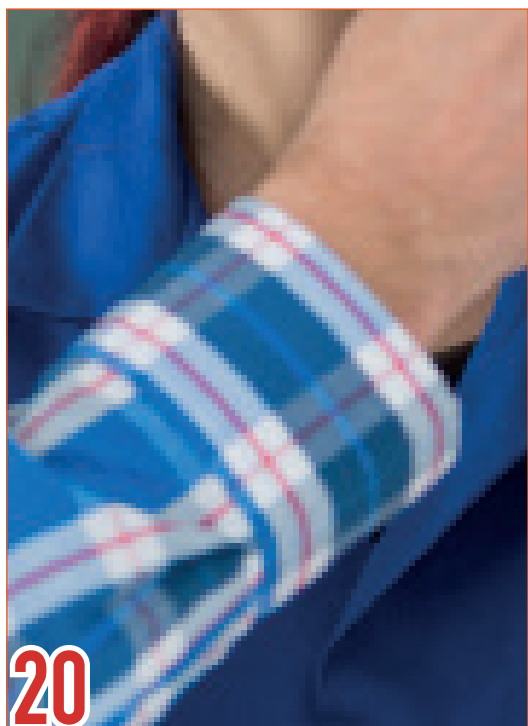
ONT ÉGALEMENT CONTRIBUÉ À CE NUMÉRO

Murielle TURCHI, Corinne JULIEN,
Daniel THEVOT, Christophe AUVRAY,
Marie-Jo HUGONNOT, Marie-Ange AUBRY,
Brigitte VINCENT-PETIT, Jules NAGBO,
Paul MALLET, Françoise BUREAU,
Jacques CRÉTEL, Samir CHIBANE,
Paul DEVAUX, Laurent HISQUIN,
Patrice MERIC.

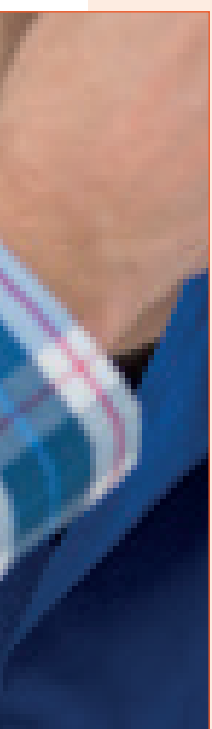
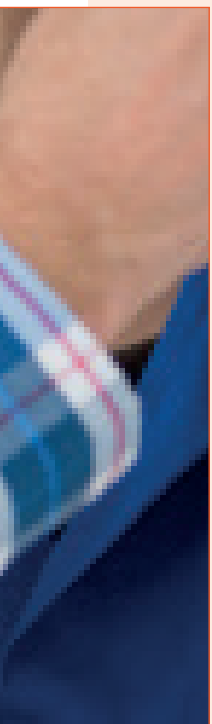


RETROUVEZ L'AP MAGAZINE AUSSI SUR WWW.SNETAA.ORG

SOMMAIR



E



	L'ACTU	08
LA RENTRÉE , LES CHIFFRES DE L'APPRENTISSAGE, CAMPUS DES MÉTIERS, POSTES À PROFIL, LE PARITARISME ET PLUS ENCORE...		
	MÉTIER	13
J'AI MON RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE !		
	PPCR	15
CONTESTATION DU RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE		
	BUDGET 2019	17
LES OBJECTIFS DE L'ÉDUCATION NATIONALE		
	VOS CANDIDATS À LA CAPN	18
	DOSSIER SPÉCIAL	20
NOS ÉLÈVES : NOUS AIDER À LES REMETTRE SUR RAILS		
	LES GRILLES BAC PRO/CAP	26
COMPARATIFS, CALCULS ET EXEMPLES		
	LA CHRONIQUE	32
POUR LES PLP MAIS AVEC LE SNETAA-FO		
	PAROLE DE MILITANT	34
	TÉMOIGNAGE	35
C'ÉTAIT LA PRÉRENTRÉE, PFF !		
	DIPLÔME NATIONAL	36
UNE VALEUR TOUJOURS AUSSI SÛRE		
	QUESTION DE SOUS	37
LE SALAIRE DES ENSEIGNANTS DANS LE MONDE		
	CONTRACTUELS	38
CONDITIONS D'AFFECTATION INACCEPTABLES À LA RENTRÉE		
	RETRAITES	39
SE BATTRE POUR EUX, C'EST SE BATTRE POUR NOUS !		
	BRÈVES	40
	PAGE FÉDÉRALE	43
	CULTURE	44

CLIMAT SCOLAIRE

ET VICTIMISATION : CÔTÉ PILE / CÔTÉ FACE...

Deux études de la DEPP, parues en décembre 2018, se sont penchées sur le climat scolaire et la victimisation dans les établissements du second degré. Ces deux études traitent le sujet sous deux angles : le point de vue des élèves et celui des établissements selon les démarches de signalement. Ces enquêtes ont été reprises dans le cadre de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat, réunie les 5 et 12 décembre 2018 à la suite du mouvement #PasDeVague.

Les critères de l'enquête menée auprès des élèves rejoignent souvent les témoignages que l'on recueille lors des rencontres parents-professeurs à leur entrée en 2nd : ambiance et intégration dans la classe et l'établissement, rapports aux élèves et adultes encadrant, sentiment de sécurité et marques de violence...

Les résultats révèlent une impression des élèves plus négatives en Lycées Professionnels (7,4 %) qu'en Lycées Généraux et Technologiques (3,2 %). Ils sont « moins enthousiastes que les autres » et « plus nombreux à ressentir de la violence dans leur établissement » (18 %).

Cette violence vécue en LP s'illustre davantage par un cumul de victimations et sous leur forme la plus brutale (passage à une violence physique : de la bousculade 11,4 % à la menace par une arme 2,3%). Les vols constituent les cas les plus fréquents (34,1 % de déclaration de vols de fournitures scolaires), suivis des mises à l'écart (33,2 %) et de diverses formes d'humiliation (surnoms désagréables pour 28,7 % ; insultes pour 26,2 % ; moquerie pour bonne conduite en classe pour 24,1 %). « De manière générale, les élèves de LP sont plus

nombreux à déclarer un nombre répété de violences pouvant s'apparenter à du harcèlement. Ces élèves sont deux fois plus nombreux à connaître une victimation allant de modérée à forte (8% contre 4% pour les autres LEGT) ».

Il est à noter que l'environnement a aussi son importance puisque seulement 68,5% des élèves jugent les bâtiments (salles de cours, cour, etc.) agréables ou plutôt agréables. Les relations avec les adultes sont perçues comme meilleures dès lors qu'elles se distinguent de la fonction des enseignants.

Du côté des établissements, les déclarations d'incidents graves pour 1 000 élèves sont trois fois plus importantes dans les LP (22,3 en 2017/2018) que dans les LGT (7,2). Le nombre de ces signalements varie selon le profil social et la taille des établissements : « Seuls 4 % des LP socialement défavorisés ne déclarent aucun incident grave au cours de l'année » et « 17 % des LP de faible effectif déclarent plus de 15 incidents contre 2 fois plus (35 %) pour les LP de grande taille ».

On y retrouve une forte proportion de violences verbales (39 %) alors que la part des violences physiques est moins prononcée (25 %) dans les LP que dans les collèges (34 %) et les LGT (28 %). D'autres types d'actes non négligeables conduisent à la formulation de déclaration : « la consommation d'alcool ou de stupéfiants ou le trafic de stupéfiants représentent plus d'un incident sur 10 : 12 % dans les LEGT et 11% dans les lycées professionnels (...)».

Concernant les auteurs de ces délits, ils sont plutôt jeunes : « le pic est observé à 16 ans avec un incident sur trois commis à cet âge et 30 % à 17 ans ». Les incidents sont en majorité provoqués à l'extérieur de l'établissement comme dans les salles de cours ou les ateliers. Les sanctions, dans le cadre scolaire, s'organisent autour de conseil de discipline ou de commission éducative (« réunis pour un incident sur deux dans les LP contre un sur cinq en LEGT ») et donnent lieu principalement à des exclusions temporaires (70 %) tout type d'établissement confondu.



CASSE-TÊTE

SOCIAL DE L'ORIENTATION

Des études convergentes de l'OCDE et de l'Observatoire Sciences Po se sont penchées sur le rapport entre les démarches d'orientation post-bac et le niveau de diplôme des familles.

Ces analyses pointent prioritairement le fait que, pour les familles n'ayant pas déjà connu un précédent de parcours dans le supérieur, l'orientation des bacheliers se révélera plus difficiles. Ce constat est réalisé dans l'ensemble des séries de baccalauréat.

Les diplômés dont aucun des parents n'est diplômés du supérieur sont évalués à 17 %. En revanche, leur

proportion passe à 62 % si l'un des deux parents se trouve lui-même diplômé.

Plusieurs raisons sont évoquées pour expliquer cette réticence à se projeter vers une poursuite d'études. Si les informations sont pourtant bien conséquentes et accessibles sur l'étendue de l'offre et des possibilités d'orientation post-bac, ces jeunes ont des difficultés à les assimiler et à les appliquer à leur propre situation. Il existe aussi des préjugés tenaces sur l'accès aux filières sélectives qui refroidissent les prétentions à s'y engager. De plus, la mobilité de ces futurs étudiants se trouve trop souvent limitée à l'obligation d'une proximité par rapport au domicile familial.

ZOOM ORIENTATION

BAC PRO

À l'heure où s'organisent les demandes d'orientation sur la plateforme Parcoursup, de nombreuses études et synthèses de conférence permettent de faire le point sur l'évolution des mécanismes d'orientation de ces dernières années.

Pour sa dernière version en 2017 (année de référence des différentes analyses), APB avait permis à 69 % de bacheliers professionnels de recevoir une proposition à la suite des premières phases de validation des projets. 80,2 % choisissent en 1er vœu un BTS. Si cette option offre des perspectives de réussites privilégiées pour ces séries de bacheliers, environ 50 % d'entre eux obtiennent leur diplôme en 2 ou 3 ans. De plus, il est signalé que, pour les BTS des spécialités de services, les bacheliers professionnels subissent davantage la concurrence des autres baccalauréats par rapport aux spécialités industrielles. Enfin, il est rappelé, traditionnellement, que l'engage-

ment vers l'enseignement professionnel est toujours plus empreint des stéréotypes sexuels de métiers.

La préférence d'ajouter une mention complémentaire à son baccalauréat peut aussi être largement sollicitée. En revanche, l'engagement vers un cursus universitaire ou un IUT demeure très limité (respectivement 16 % et 0,5 %).

Dans cette optique de l'orientation post-bac, les sortants de séries professionnelles occupent ainsi une place charnière plus prononcée entre une poursuite d'études et une entrée sur le marché du travail.

La mission du service public est d'offrir à une classe d'âge l'accès à des formations professionnelles choisies dans le cadre du projet personnel de l'élève. Le SNETAA-FO demande l'ouverture de sections de techniciens supérieurs, ainsi que des licences professionnelles en Lycée Professionnel avec des enseignements assurés par des PLP.



Un peu à l'image des températures présentées en hiver dans le bulletin météo, il semblerait qu'un écart persiste entre les faits de violence ressentis au quotidien dans les établissements et leur reconnaissance officielle par les déclarations de l'administration. On comprend ainsi le besoin pour les personnels d'exprimer leur désarroi à un large public par l'intermédiaire des réseaux sociaux dans l'espoir d'être enfin entendu.

Le SNETAA-FO rappelle que l'École a un rôle d'enseignement, de formation et de délivrance des diplômes. Quand le climat dans la classe et hors la classe deviennent une priorité devant toutes les autres, l'enseignant ne peut plus exercer correctement son métier. L'autorité de l'enseignant dans sa classe doit être restaurée. Il est nécessaire d'améliorer les conditions de travail des personnels et des jeunes. C'est pour cela que le SNETAA-FO s'implique au plus haut niveau pour alerter, faire réagir l'administration centrale quand, au niveau local, aucune réponse n'est mise en place à la souffrance au travail quelle qu'en soit l'origine.

PUBLICATION DES TAUX

DE PERFORMANCE DES LP. À FOND LA FORME...

Parmi les mesures incluses dans la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », les LP sont tenus de rendre officiellement public leurs performances. Les critères retenus (Art. L. 6111-8) couvrent ainsi « le taux d'obtention des diplômes ou titres professionnels, le taux de poursuite d'études, le taux d'interruption en cours de formation, le taux d'insertion professionnelle des sortants de l'établissement concerné, à la suite des formations dispensées » ainsi que « la valeur ajoutée de l'établissement. »

Si la transformation du travail effectué dans les établissements scolaires en une série de statistiques n'est pas nouvelle, elle prend, dans le domaine

de l'enseignement professionnel, l'allure d'une concurrence ouvertement déclarée entre les LP et les CFA. Désigner l'évolution de l'élève de façon globale par la terminologie « valeur ajoutée » contrarie quelque peu la notion de service public, son rôle émancipateur des jeunes et intégrateur comme citoyens libres dans la société et dans le monde du travail. Voilà la plus importante des « valeurs ajoutées » qu'offre l'École de la République !

Rappelons, par ailleurs, que la désignation de cette loi se leurre d'une fausse promesse : comment certifier d'une « liberté de choisir son avenir professionnel » alors que l'orientation de chacun sera d'autant plus condi-

tionnée par une offre de formation qui tendra à se calquer prosaïquement sur des considérations économiques et sur l'état du tissu industriel local (mesure de « l'employabilité » des filières qui en déterminera l'espérance de vie comme pour les GA !)?

Un parcours professionnel devient un simple rouage économique écartant la motivation d'un projet de vie, d'une sensibilité individuelle.

C'est pourquoi le SNETAA-FO réaffirme son opposition à cette loi qui confie aux branches professionnelles l'apprentissage, la carte des formations professionnelles et ouvre la porte à la mise en concurrence des établissements publics et privés de formation.

TAUX D'EMPLOI DES JEUNES AYANT SUIVI UNE FILIÈRE PROFESSIONNELLE

Selon les indicateurs de l'OCDE, le taux de jeunes scolarisés en filières professionnelles en France est inférieur à la moyenne des autres pays européens (23 % contre 29 %).

Toutefois, une progression très encourageante des chances de réussite dans l'enseignement secondaire professionnel a été constatée en 10 ans (55 % à 70 %) et contribuerait à valoriser l'importance des investissements fournis au développement de ce type d'enseignement.

Or, le taux d'emploi des 25-34 ans issus de cette formation serait, quant à lui, plus restreint (74 % en France contre 79 % pour l'UE22). L'enthousiasme actuel à vouloir favoriser l'apprentissage pourrait se réjouir

de constater que leur taux d'emploi s'élève à 81 % contre 71 % pour les diplômés de l'enseignement sous statut scolaire. En revanche, la spécificité de ce mode de formation se révèle moins efficace sur la fin de carrière puisque « le taux d'emploi des jeunes de 25-34 ans ayant suivi une formation combinant études et emploi chute à 45% chez les 55-64 ans ».

C'est pourquoi le SNETAA-FO se bat pour que soient attribués tous les moyens nécessaires à la formation professionnelle initiale au sein du service public et laïque d'éducation afin de permettre à tous ces jeunes de quitter l'École avec une véritable qualification mais aussi avec de réelles perspectives d'avenir professionnel et personnel sur le long terme.



LE SNETAA-FO

REÇU PAR LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
[COMMUNIQUÉ DE PRESSE]

Pour faire suite à plusieurs audiences au ministère depuis début janvier et à la demande expresse du syndicat, Jean-Michel Blanquer vient de recevoir le SNETAA ce 22 janvier 2019 pendant une heure et demie.

L'objet de cette audience était de faire un point global sur la réforme de la voie professionnelle : DHG dans les académies, nouvelles grilles horaires bac pro et CAP, impact sur les ouvertures/fermetures des sections, discussions dans les académies, nouveaux programmes, secondes à « familles de métiers », bac pro GA...

Après un discours volontariste du ministre pour démontrer que la voie professionnelle est sa « deuxième priorité » après l'école primaire, nous avons mis en avant toutes les difficultés qui se font sentir sur le terrain. D'abord dans les DHG en ce moment en discussion avec les recteurs : nous n'accepterons aucune interprétation injuste des grilles horaires pour le calcul des DHG tant académique qu'au sein même des lycées pro. Des dérives semblent s'annoncer dans quelques académies : nous avons demandé au ministre de faire appliquer strictement les grilles horaires parues au BO. C'est d'une impérieuse nécessité pour assurer la confiance dans les discussions. C'est maintenant que les preuves sur les intentions doivent se démontrer. Ces preuves se verront aussi du côté de la DGRH : quid de la fluidité des mutations pour les professeurs de lycées professionnels ? Alors que c'est le corps enseignant le plus bloqué au mouve-

ment, quelles seront les capacités d'accueil des académies y compris des départements d'outre-mer ?

Quant au bac pro GA, on ne peut d'un côté nous expliquer que les transformations se feront sur une durée de 5 à 6 ans quand de l'autre, certaines académies suppriment des dizaines de postes de PLP. Ce n'est pas tenable pour les personnels. Le ministre nous a assuré de toute l'implication dont ferait preuve la DGRH et qu'il veillerait au bon déroulement de la transformation des sections et des PLP GA. Il a tenu à nous annoncer qu'il lancerait une grande campagne pour l'enseignement professionnel dans les prochains jours et qu'il s'y impliquerait personnellement.

Nous avons porté les craintes des PLP d'enseignement général qui ne sont pas accompagnés par de nouvelles modalités pédagogiques (co-intervention). Ces craintes légitimes font aussi écho aux programmes que le Conseil supérieur des programmes compte proposer au DGESCO à la mi-février. Nous avons réclamé toute l'attention et tout le temps nécessaire pour assurer aux lycéens une culture générale de qualité et leur permettre d'entrer dans l'enseignement supérieur avec plus de facilité qu'aujourd'hui. À ce

sujet, nous avons une nouvelle fois réclamé plus d'ouvertures de sections BTS en LP avec l'affectation de PLP. Le ministre va répéter ses instructions pour aboutir à cet objectif. Pour la première fois et à la seule demande du SNETAA, les élus PLP pourront siéger en commission pour l'affectation des professeurs en BTS. C'est un premier pas. Nous verrons très concrètement combien de PLP auront une affectation en BTS et nous défendrons nos nombreux collègues qui nous ont sollicités ; la commission BTS se tient à la DGRH ce 29 janvier et les élus SNETAA y siègeront.

Le SNETAA-FO a porté un grand nombre de dossiers.

Nous avons demandé à ce que les recteurs reçoivent au plus vite tous les responsables académiques du SNETAA qui les ont sollicités pour entamer des discussions et des négociations. Les PLP doivent obtenir réponses à leurs craintes. Les PLP doivent être rassurés et consolidés. Les PLP doivent enfin être reconnus à la hauteur de leur mission. C'est maintenant. C'est l'urgence.

Le ministre a convenu de nous rencontrer de nouveau directement dès le mois prochain pour faire un point sur les dossiers.



QUEL DIPLÔME,

QUELLE FAMILLE DE MÉTIERS POUR L'ORIENTATION FIN DE 3^e EN SECONDE PRO POUR CHOISIR SON AVENIR PROFESSIONNEL ?

A la rentrée 2020, une série de six familles supplémentaires entrera en vigueur regroupant 17 bac pro, il restera alors 63 bacs. À

la rentrée suivante, la dernière série de cinq familles entrera en vigueur regroupant 32 bac pro, il restera alors 31 bac pro restant « hors famille ».

Le SNETAA-FO rappelle ses mandats pour un parcours professionnel préparant un bac pro en trois ans sans réduction de PFMP.

RENTÉE 2019	RENTÉE 2020	RENTÉE 2021
Métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics regroupant 8 bac pro	Métiers des industries graphiques et de la communication regroupant 3 bac pro	Métiers du bois regroupant 4 bac pro
Métiers de la relation client regroupant 3 bac pro	Métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment regroupant 3 bac pro	Métiers du pilotage d'installations automatisées regroupant 3 bac pro
Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique regroupant 3 bac pro	Métiers de l'alimentation regroupant les 3 bac pro	Métiers de la maintenance regroupant 8 bac pro
	Métiers de l'aéronautique regroupant les 4 bac pro	Métiers de la réalisation de produits mécaniques regroupant 9 bacs
	Métiers de l'hôtellerie-restauration regroupant les 2 bacs	Métiers du numérique et de la transition énergétique regroupant 8 bac pro
Métiers de la beauté et du bien-être regroupant 2 bac pro		

DES DIPLÔMES NATIONAUX, OUI MAIS FAITS PAR QUI ?

Bientôt France Compétence (organisme privé) prendra le relais de la CNCP (commission nationale des certifications professionnelles).

Vient de paraître par décret la nouvelle composition des CPC (commission professionnelles consultatives) : les enseignants n'auront plus voix déli-

bérative comme le précise le décret n° 2018-1230 du 24 décembre 2018.

TABLEAU COMPARATIF DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS PROFESSIONNELLES CONSULTATIVES

Composition CPC jusqu'au 31 août 2019. Chaque CPC était composé de 4 collèges	Composition des CPC à partir du 1 ^{er} septembre 2019
Collèges des employeurs 10 représentants proposés par les organisations les plus représentatives	Un représentant de chaque organisation professionnelle d'employeurs représentative au niveau national et interprofessionnel, sur proposition de leur organisation respective. Deux représentants désignés soit par les organisations professionnelles d'employeurs représentatives au niveau national et multi professionnel, ou au niveau d'une ou plusieurs branches professionnelles, soit par les employeurs publics intervenant dans le ou les champs professionnels de la commission professionnelle consultative.
Collèges des salariés 10 représentants proposés par les organisations syndicales les plus représentatives	Six représentants de l'état désignés par les ministres intéressés dont au moins : <ul style="list-style-type: none"> • Un représentant du ministre chargé de la formation professionnelle ; • Un représentant du ministre chargé de l'éducation nationale ; • Un représentant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.
Collèges des personnalités qualifiés (10) 5 représentants des personnels enseignants, 1 représentant des CC1, 1 représentant des CMA, 2 représentants des associations de parents d'élèves, 1 représentant de l'enseignement technologique. Le SNETAA-FO était représenté dans le collège des personnalités qualifiées par un enseignant dans chaque CPC.	Cinq membres associés n'ayant pas voix délibérative , représentant les organisations intervenant dans les champs professionnels dont relèvent les titres ou diplômes concernés ou ayant une expertise en matière de formation ou d'emploi, désignés par le ministre ou les ministres auprès desquels la commission est instituée.

D'une manière globale les rapports précisent : qu'il est nécessaire d'un accord collectif pour faire évoluer les modalités d'écriture des diplômes et maintenir la présence de l'Éducation nationale au sein des groupes d'écriture, ce que le SNETAA-FO a défendu. C'était aussi de permettre à la FIP de réactualiser le guide d'élaboration des diplômes (formation interprofessionnelle, instance composée entre autres des présidents des CPC et des représentants syndicaux. Elle donne un avis sur les décrets et les arrêtés avant d'être validés par le CSE). La FIP est censée évoluer pour lui permettre d'être aussi une instance qui propose et travaille des dossiers et non pas être qu'une instance de discussions et de déclarations. Il est prévu enfin de mettre en place un règlement intérieur pour

que toutes les CPC fonctionnent de la même manière, ce qui n'est pas le cas actuellement et de prévoir un module de formation pour les représentants ce que le SNETAA-FO trouve positif.

Et en cours de validation la nouvelle nomenclature des niveaux de formation

Actuellement, notre nomenclature des niveaux de formation définie en 1969 est de V à I, le niveau V étant le premier niveau avec le CAP. Une nouvelle nomenclature des certifications professionnelles est créée pour répondre au Cadre européen des certifications (CEC) pour l'éducation et la formation tout au long de la vie. Cette proposition de nouvelle nomenclature de certifications définies par des blocs de compétences comporte 8 niveaux,

du niveau I au niveau 8, le plus élevé. La correspondance de niveau de notre CAP étant le niveau III, il y aura donc en niveau « infra-CAP » tout ce qui relève des blocs de compétences, CQP et autres, ce que le SNETAA-FO rejette !



FRANCE COMPÉTENCES

LES PREMIERS PAS...

Le 1^{er} janvier 2019, France compétences a pris officiellement ses fonctions de régulation et de financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Elle remplace à la fois le Copanef (Comité paritaire interprofessionnel national pour l'emploi et la formation), la CNCPC (Commission nationale de la certification professionnelle), le Cnefop (Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles) ainsi que le FPSPP (Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels).

Son conseil d'administration est composé de représentants de l'État, des Régions, des organisations syndicales de salariés représentatives, de représentants des organisations professionnelles d'employeurs représentatives et de personnalités qualifiées.

Les membres fraîchement nommés ont procédé, le 17 janvier, à l'approbation d'un budget transitoire de fonctionnement courant (environ 10 millions d'euros) pour lancer l'activité de cet

établissement public placé sous la tutelle du ministre chargé de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Elle a pour rôle de répartir les fonds mutualisés aux différents acteurs de la formation professionnelle et de l'apprentissage, de réguler la qualité de la formation, émettre des recommandations sur les coûts, les règles de prise en charge et l'accès à la formation, de veiller à la bonne exécution de la réforme sur la formation professionnelle et de l'apprentissage. De plus, avec les branches professionnelles, elle contribue à la construction des titres et des diplômes professionnels.

Cependant, comme en témoigne les premières mesures, la priorité reste tournée vers le développement de l'apprentissage. Son objectif pour mars sera d'émettre les premières recommandations concernant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage déterminés par les branches professionnelles. Les orientations financières de lancement vont vers l'aide à la mobilité

des apprentis avec une participation de 500 € pour le financement de leur permis de conduire. La préoccupation principale de France Compétence s'établira autour du souci de maintenir une adéquation permanente entre certifications et besoins de l'économie. Un mot sur les LP ? Pour l'heure, pas de trace...

Ainsi, plutôt que l'intérêt et le choix des jeunes, plutôt que la prise en compte des difficultés des publics accueillis dans l'enseignement professionnel, c'est l'économie qui guidera les choix politiques. Le SNETAA-FO rappelle et revendique la particularité de l'enseignement professionnel public et laïque d'accueillir tous les élèves sans exception ni discrimination, ce que l'apprentissage ne fait pas ! La formation professionnelle initiale au sein du service public et laïque d'éducation ne doit pas être oubliée des priorités de formation. Le SNETAA-FO demande que lui soient attribués des moyens spécifiques pour permettre à ces jeunes de quitter l'École avec une véritable qualification.



C DE CONFIANCE DE SOI

QUAND L'ESTIME

ET LA CONFIANCE EN SOI SE PORTENT MAL

« Selon une légende dont les origines se sont perdues, il se raconte que dans une ville de l'intérieur du pays, un groupe de personnes s'amusait avec l'idiot du village, un pauvre malheureux un peu benêt, qui vivait de petites commissions, et en demandant l'aumône. Tous les jours, certains hommes du village l'invitaient au bar, et lui demandaient toujours de choisir entre deux pièces de monnaie : l'une de taille imposante, mais qui ne valait que 2 francs, et l'une de taille plus réduite, mais qui en valait 10. Un jour quelqu'un qui observait ce groupe d'hommes en train de se moquer de ce pauvre innocent, appela discrètement ce dernier et lui demanda s'il s'était rendu compte que la pièce la plus grande était celle qui valait le moins. A cet instant, l'homme lui répondit : je le sais oui, je ne suis pas stupide. Elle vaut 5 fois moins que l'autre, mais le jour où je choisirai la petite, le jeu s'arrêtera, et je ne gagnerai plus cette pièce de monnaie qui m'est si précieuse. »

Cette histoire peut être perçue comme un simple divertissement, mais on peut en tirer des enseignements :

- 1 Nous pouvons nous sentir bien, avoir une belle estime et confiance en soi, même si les autres n'ont pas une bonne opinion de nous-mêmes.
- 2 Les personnes les plus malheureuses sont celles qui se préoccupent trop de ce que pensent les autres.
- 3 Ce qui importe réellement, est ce que l'on pense de soi-même.

L'estime et la confiance en soi sont les moteurs indirects de notre réussite et de notre bonheur. Mais malheureusement, pour les enseignants, elles sont mises à mal tous les jours, du fait des élèves ou de la hiérarchie... Un collègue disait récemment en salle des profs « quand c'est le cirque dans ma

classe, je me sens totalement incompetent ». Elles sont une sorte de filtre à travers lequel on regarde la réalité. Par exemple, un prof très cultivé et très compétent mais n'ayant pas une grande estime de lui-même, se verra incapable, stupide, maladroit... L'estime de soi et la confiance en soi se nourrissent trop souvent du regard des autres. Que pense-t-on de moi, que va-t-on penser de moi ? Ce sont deux concepts souvent confondus parce qu'ils dépendent l'un de l'autre. Si on ne s'estime pas, on peut

« extrait de cet article ici »

avoir difficilement confiance en soi. Pourtant, ces deux concepts sont de natures différentes et par le fait même, ils se développent différemment.

La confiance en soi est un sentiment de sécurité. Elle nous aide à passer à l'action, à risquer. Un prof qui a une vraie confiance en lui, n'oublie pas sa valeur, tandis que celui qui en manque, est ébranlé au moindre problème. Il juge ce qu'il est, par ses résultats et non par sa valeur. Il sera paralysé par l'éventualité d'un échec.

L'estime de soi est associée à l'image que l'on a de soi-même. C'est une opinion basée sur ce que nous croyons de nous. Elle correspond à notre ressenti. On peut vérifier cette image en faisant une liste de toutes nos qualités et nos défauts. Une personne avec une pauvre image d'elle-même se déprécie facilement. Certains profs se sentent dévalorisés quand leurs élèves ont des difficultés.

Pour vous aider davantage, voici des

réflexions que peuvent avoir certaines personnes qui manifestent une estime et une confiance en soi déficitaires :

CONFIANCE (CAPABLE)		ESTIME (VALABLE)
je ne serai jamais capable	parce que	je ne vaud pas grand chose
je ne serai pas à la hauteur	parce que	je ne me sens pas important
j'ai trop peur pour essayer	parce que	je ne m'aime pas beaucoup

Les enseignants doivent faire face à des **situations relationnelles parfois problématiques** : classes démobilisées, élèves perturbateurs, conflits avec la hiérarchie... Comment se libérer de la pression, sortir de la souffrance relationnelle, (re)trouver à la fois de la souplesse, de l'autorité et de la liberté, et réussir à faire ce métier en conservant l'estime et la confiance en soi ?

Malheureusement, l'estime et la confiance en soi ne sont pas innées.

Un peu de culot peut vous permettre de vous affirmer. Voici quelques conseils pour affronter les autres et réussir ce que vous entreprenez.

- ne fuyez par le regard insistant de votre proviseur ou de votre inspecteur. La communication ne passe pas uniquement par la parole. Le regard et les expressions du visage, les vôtres comme celles de votre interlocuteur, sont importantes.
- ne dépensez pas votre énergie et vos pensées à essayer de dissimuler votre nervosité. Essayez au contraire de la transformer en actions positives : souriez, parlez, maîtrisez vos pensées...
- n'hésitez pas à faire de nouvelles expériences. Jetez-vous à l'eau, vous serez surpris par toutes vos compétences.

• suivez votre voie et avancez à votre rythme.

• ne cherchez pas à être comme un collègue que vous admirez. La confiance en soi se manifeste différemment selon les personnalités et le style de chacun. Cherchez votre propre mode d'expression.

• utilisez la méthode Coué ! Répétez-vous « je suis compétent(e), je vais réussir... » Croyez en vous, soyez votre ami bienveillant.

• notez ce que vous avez réalisé, tenez un cahier de gratitudes.

• tenez à distance les personnes toxiques, elles brouillent votre clairvoyance.

Si malgré tout vous vous sentez submergés et votre souffrance vous semble ardue : les collègues du SNETAA-FO sont à votre disposition !

N'hésitez pas à nous appeler au 01 53 58 00 30.

Murielle TURCHI, psychologue clinicienne, est présente au SNETAA-FO les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

RÉNOVATION

DES BACCALURÉATS PROFESSIONNELS DES MÉTIERS DU COMMERCE, DE LA VENTE ET DE L'ACCUEIL

Il s'agit de trois bac pro actuellement : commerce, vente et ARCU (accueil, relation clients et usagers) mais ne seront bientôt plus que deux avec la disparition du commerce et de la vente au profit d'un seul bac à options. Dès 2014, l'inspection générale a voulu imposer ses choix ; un changement de ministre n'y a rien fait ! Le SNETAA-FO n'a eu de cesse de combattre cette fusion après le terrible échec du bac pro GA. C'est à l'occasion d'un grand raout organisé en janvier, les inspecteurs généraux de la filière ont expliqué les tenants et les aboutissants de cette réforme à 150 PLP venus de toute la France.

Donc, à la rentrée 2020, deux nouveaux bac pro seront mis en place. Il s'agit :

— du baccalauréat professionnel « Métiers du commerce et de la vente » (MCV)

- option A : animation et gestion de l'espace commercial ;
- option B : prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale ;

— du baccalauréat professionnel « Métiers de l'accueil ».

La première session d'examen aura lieu en 2022 pour chaque diplôme. Les options A et B feront l'objet de deux diplômes bien distincts.

Et dès la rentrée 2019 apparaîtra la « famille des métiers de la relation client » qui sera commune aux deux bacs.



LE BACCALURÉAT PROFESSIONNEL « MÉTIERS DU COMMERCE ET DE LA VENTE »

Il est défini par l'arrêté du 17 décembre 2018 paru au JO N° 5 du 6 janvier 2019 (voir lien suivant : www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORF-TEXT000037953057)

Dans le nouveau référentiel, la négociation a disparu (elle devient une compétence BTS). En revanche, les comportements professionnels, très attendus par les organisations, ont une place importante et notamment dans la certification.

Ce bac à options correspond à deux diplômes différents. La première option qui correspond à l'ancien bac « commerce » est intitulée « animation et gestion de l'espace commercial ». Elle est tournée vers la gestion et le développement de l'unité commerciale physique et virtuelle. La seconde option, « prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale » est axée vers la prospection sur le terrain et à distance. En fin de seconde, les élèves choisissent l'une ou l'autre option pour la démarrer en première.

Ce bac pro est constitué de douze blocs communs de compétences, un bloc pour chaque option et trois blocs facultatifs.



Chaque bloc est certifié et donne lieu à une évaluation et à une validation. La question se pose de savoir ce qu'il en est de la reconnaissance sur le marché du travail de ces blocs de compétences ? Remettent-ils en cause la notion de qualification certifiée par un diplôme ? Ce sont les craintes qu'a toujours exprimées le SNETAA-FO et la raison pour laquelle nous nous opposons aux blocs de compétences ! En tout cas, dès la classe de seconde, chaque élève devra être accompagné dans l'acquisition progressive des compétences. Les inspecteurs demandent par ailleurs aux enseignants la création d'outils sur le cycle, afin de suivre la progression des jeunes. Le mot « Cerise » (logiciel utilisé pour l'évaluation dans le bac pro GA) n'est pas employé mais on ne peut s'empêcher de faire le rapprochement...

Les PFMP durent 22 semaines. En seconde, l'élève effectuera ces périodes dans les deux options. Dès la classe de première, les lieux des PFMP seront liés à l'option choisie. Les PFMP sont liées à la certification des épreuves E31, E32 et E33.

LE BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL « MÉTIERS DE L'ACCUEIL »

Il est créé par l'arrêté du 17 décembre 2018 paru au JO N° 5 du 6 janvier

2019 (voir lien suivant : https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORF-TEXT000037953040)

Pour la mise en œuvre de ce diplôme, les enseignants devront développer l'approche numérique dans leurs séquences d'enseignement afin d'adapter la formation aux évolutions professionnelles (communication à distance, exploitation des données clients...). Les jeunes devront acquérir une maîtrise des relations humaines, des techniques d'écoute et d'accueil, des savoirs dans la gestion des conflits, de l'anglais et des savoir-être... L'accent mis sur la digitalisation ne devra pas supprimer le contact humain. L'aménagement de l'espace classe doit être modulable intégrant un espace de travail collaboratif.

Comme pour le bac pro « Métiers du commerce et de la vente », les enseignements sont découpés en blocs de compétences et les PFMP sont aussi d'une durée de 22 semaines.

LA CLASSE DE SECONDE PROFESSIONNELLE « FAMILLE DES MÉTIERS DE LA RELATION CLIENT »

Des questions encore nombreuses se posent à l'heure qu'il est sur les familles de métiers, dans celle-ci comme dans

celles qui seront expérimentées à la rentrée prochaine : sur quelles bases se fera l'orientation en classe de première ? Orientation choisie ou subie ? Sur une logique de places vacantes ? Pour le SNETAA-FO, tous les diplômes appartenant à une famille des métiers doivent être proposés dans le même établissement en première et en terminale.

La fusion des deux bacs pro semble prendre le chemin du bac GA ; les inspecteurs ne se rendent pas compte qu'ils répètent les mêmes erreurs que le SNETAA-FO a dénoncées depuis longtemps : les informations sont découvertes par une minorité des collègues que l'on lâche dans la nature, à charge pour eux d'endosser le rôle de formateurs. Puis, plus rien, c'est le règne du « système D »...

Toutes les conditions ne sont pas réunies pour procéder à cette fusion des diplômes. Le ministère aurait dû faire ses preuves en achevant et en réussissant la réforme sur le bac GA ; il place la charrue avant les bœufs. Le SNETAA-FO sera donc particulièrement vigilant et dénoncera systématiquement, au plus haut niveau, les dérives qu'entraînera la mise en place de ce nouveau bac. La même vigilance sera de mise sur les familles de métiers.

CLASSE

INVERSÉE EN LYCÉE PROFESSIONNEL

Le principe de la classe inversée est le suivant : les élèves reçoivent des cours sous forme de ressources en ligne ou documentaires, en amont de la séance. Ils vont pouvoir regarder chez eux ces cours et se les approprier. Puis, on profite du temps libéré en classe pour organiser des activités, des projets de groupe et des échanges qui vont donner un vrai sens au contenu scolaire. La finalité est de passer d'un modèle centré sur le professeur à un modèle centré sur l'élève, afin de répondre aux besoins individuels de chacun.

Cette innovation pédagogique, proposée depuis ces dernières années, est selon certaines études davantage bénéfique aux élèves de lycée professionnel, à cause de leurs difficultés scolaires « supposées ou réelles ». Marcel Lebrun, docteur en sciences et professeur en sciences de l'éducation, explique que « ce sont les élèves de niveau faible qui sont majoritairement performants en classes inversées. » Certains professeurs connaissent cette méthode depuis longtemps et la pratiquaient en estimant qu'elle portait ses fruits et d'autres plus sceptiques hésitaient encore malgré les recommandations de l'inspection. Il faut dire qu'il n'est pas toujours facile de la mettre en place tant les moyens dans les établissements, notamment en informatique, sont limités. Autre contrainte : tout doit se faire pendant le temps de classe ; or, comme le principe repose sur la préparation en amont, c'est presque impossible avec nos élèves car ils n'ont pas toujours accès aux outils informatiques chez eux.

Mais la classe inversée est-elle vraiment plus adaptée au public des lycées professionnels ? Pour

Marcel Lebrun : les élèves les plus forts, ceux « qui ont le mieux intégrés « la coutume scolaire » » pourraient notamment être « davantage déstabilisés par cette méthode plus ouverte, plus autonome ; « à l'inverse, les élèves les plus faibles, peu enclins à adopter les routines de l'école ou alors avides d'exercer des compétences d'un autre ordre [les compétences créatives par exemple] trouvent dans la classe inversée une sorte d'exutoire. »

En fait, les élèves dits « scolaires » sont davantage adaptés aux cours plus classiques et au modèle de la pédagogie transmissive. Les élèves plus en difficulté travailleraient davantage dans le cadre de la classe inversée. Ces élèves seraient plus intéressés parce qu'ils n'auraient pas à recopier des cours parfois longs ; ils n'auraient pas la contrainte d'apprendre par cœur des connaissances qui leur sont déjà fournies, ils ne seraient donc pas renvoyés à leurs propres déficiences mais au contraire seraient sécurisés dans les apprentissages.

Si les professeurs s'interrogent sur leurs pratiques pédagogiques dans l'intérêt des élèves, celles-ci ne doivent pas cacher les difficultés des enseignants au quotidien qui n'ont pas toujours les bonnes conditions pour enseigner. Toutes les méthodes, les meilleures qui existent, ne peuvent pas pallier le manque criant de moyens dans certains établissements. Le SNETAA-FO soutient les enseignants dans leur liberté pédagogique ; ils doivent pouvoir utiliser la méthode qu'ils jugent la meilleure sans « le diktat » d'une certaine mode institutionnelle.

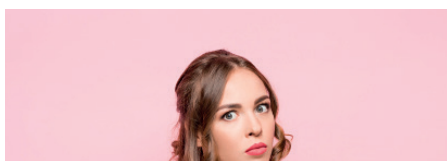
DÉFENDONS

NOS DHG !

Pour rappel, la dotation horaire globale (DHG) est le total des heures que le rectorat attribue à l'établissement en fonction des textes en vigueur. Cette année a donc été attribuée la première dotation intégrant le début de la réforme de la voie professionnelle voulu par le ministre. Les DHG sont calculées en fonctions des textes en vigueur, en l'occurrence les grilles horaires « enseignants ».

« Il y aura plus de 5000 suppressions de postes » : est-ce vrai ?

Comme d'autres organisations syndicales avaient martelé pendant la campagne électorale qu'il y aurait des milliers de suppressions de postes de PLP, nous aurions dû subir une première vague dévastatrice pour l'enseignement professionnel, à l'image de ce qui se passe actuel-



lement dans les lycées généraux et technologiques. Force est de constater que la tempête annoncée s'est transformée en zéphyr... Les dotations horaires globales dans les LP ou SEP, à effectifs identiques, sont comparables à celles de l'année dernière. Lors d'une commission du CREFOP de la grande région Auvergne-Rhône-Alpes, le DAFPIC du Rectorat de Lyon l'a lui-même officiellement reconnu, admettant même que dans les classes de CAP, la nouvelle dotation était légèrement supérieure.

Si le rectorat donne plus d'heures, il n'y aura pas de suppressions de postes. Pas si sûr.

Si ces suppressions existent, elles ne seront pas massives ! Car les rectorats, voire les chefs d'établissements, usent de stratagèmes divers et variés pour faire diminuer les heures et peut-être même en récupérer pour d'autres établissements et d'autres réformes bien plus destructrices. Et dans ce domaine, l'imagination n'a pas de limite. C'est le regroupement des sections de CAP parfois jusqu'à 30 en enseignement général, la diminution artifi-

cielle du nombre d'élèves par classe, l'augmentation des effectifs groupes dans certaines formations au mépris de la sécurité, comme par exemple pour les conducteurs routiers, l'augmentation du nombre d'heures supplémentaires imposées, la transformation d'heures-postes en HSE, diminution des dotations ULIS, Euro, SP2a... Le SNETAA-FO dénonce fermement ces manœuvres qui n'ont rien à voir avec la réforme. Ce n'est pas aux PLP de payer pour des combats perdus par d'autres !

Mais que faire ?

Dans chaque établissement, nous devons nous battre pour que les dotations soient intégralement attribuées et réparties de façon équitable entre toutes les disciplines. Nous devons exiger que les chefs d'établissements fournissent le TRMD (tableau de répartition par discipline) que nous devons vérifier attentivement. Faites remonter à votre secrétaire académique toutes les situations anormales de façon à donner au SNETAA-FO des armes pour se battre dans les rectorats et au ministère. C'est tous ensemble que nous gagnerons !

DOSSIER SPÉCIAL

ENQUÊTE ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

Os dolut harciis ipsantota voles rest, santo qui nobis et est harumquam harume et enditaq uaspit velignat.

Parunt denihit alibus dolupis pro ipsant perio dolore nobit mi, ipic te qui consedunt voloratur sequam exerro berferitatus ea dic tem hicillo ribus, cus aliquis nissunde sumquamet eatur moles sunda autem doluptat illum aut dis doluptatqui omnimus sequis con es adigeni strupta tempores int plic test, non perspic totatur, solumqui dolupta consequassit est, quati quiberatur alis ex eni dusciat iuntiori omnimillab idem aut magnam si officitur?

Ut utempos eati aut eatinctius even-diatem sit, aut maioraturit plit eaquis doloressitat velliqui ditio. Loreped iorei-catur?

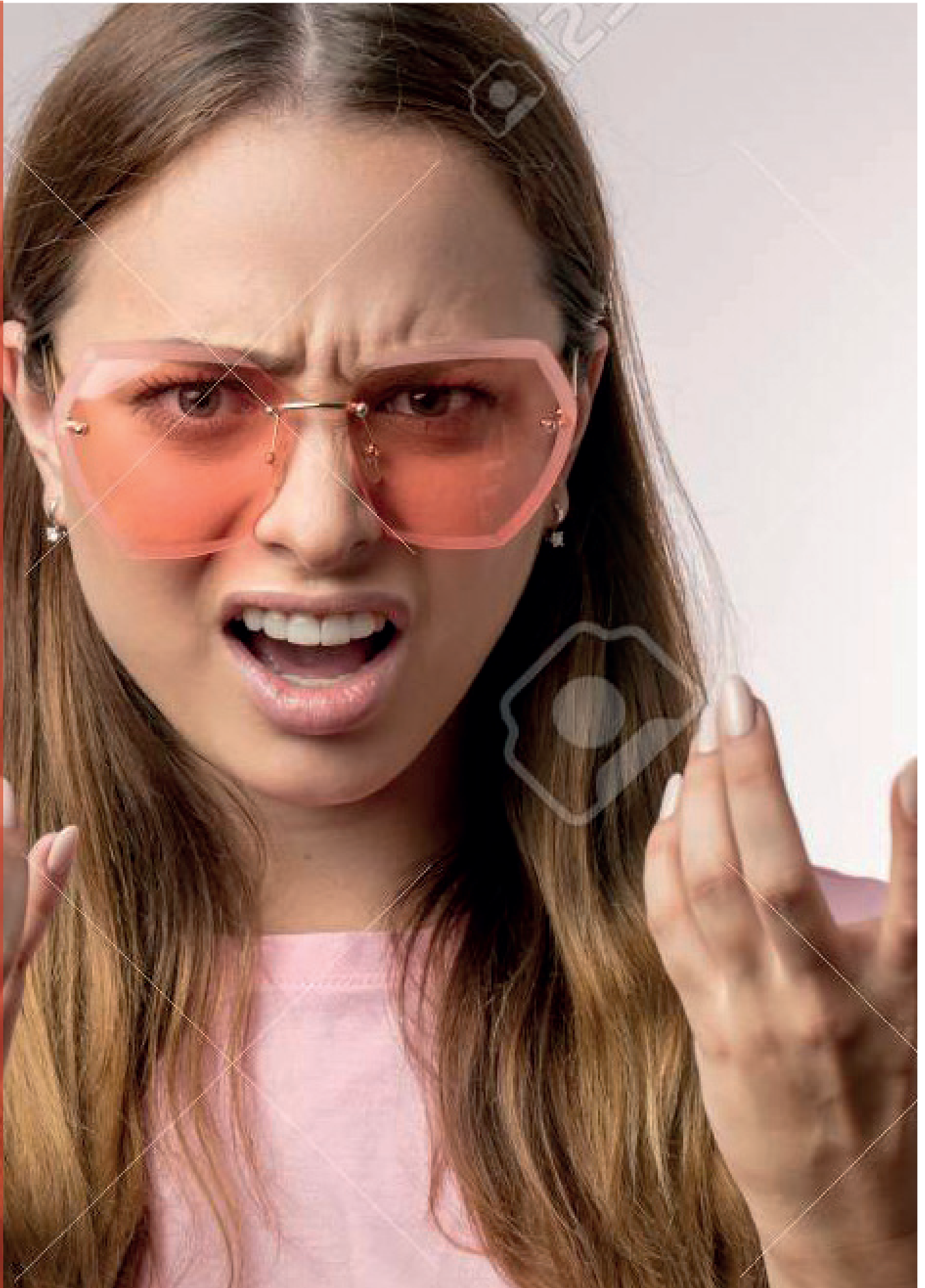
Nem fugiatur remporiatur, inim labor

aceperf eritas eturiberio identis magnam quat enihita exerum rerchitatem rempore rfernat iaeratur?

Impor maiorition repro id eos earume ne minimperupta eos imus deliquos mod ma dolut etur, cus eaquo cus, nam fugia nis maximustiur? Ignatur enditae plis as auda niscipsa dollam dem ium non porepel milicimenis vid molum rempe solores maximol orerum faciam, sam excesequi ut veribusda nem. Dae niatem eatureseque quam aut arcita ium volorum endam quaepra si as magnihi llauditiis doluption cusam eatist, nonsequi optibusciam dolo-ro vitatur, sum volorectios ipsum dia di sustem et modis reptiur audit faceatur?

Cepti nimporem incimus.

Icienda dolessende dis et et idem acculle ndernatur? Quiantia volorib usaperum sum quisintus estrum re latat aut molu

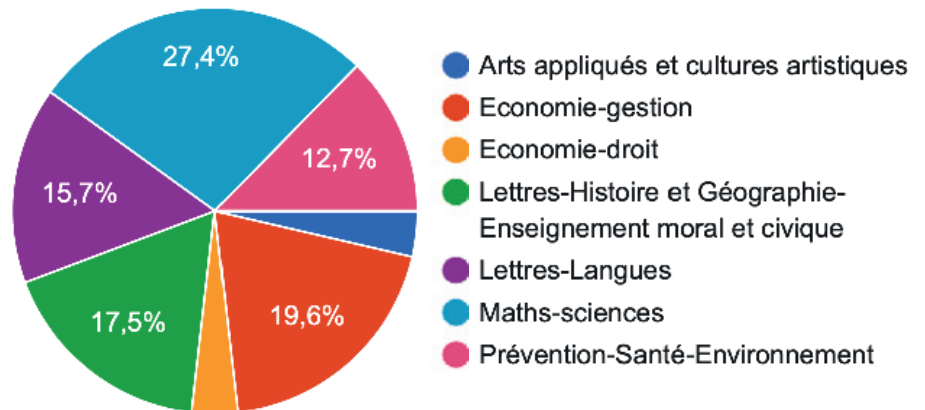


[ENQUÊTE]

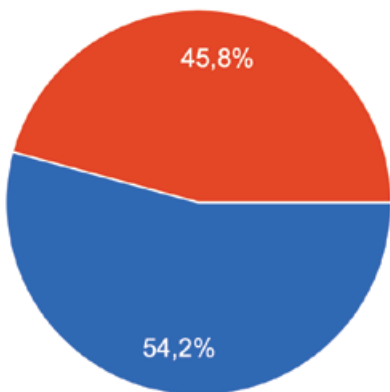
RÉNOVATION DES PROGRAMMES DE L'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL DANS LA VOIE PROFESSIONNELLE

Au cours du mois de janvier, le SNETAA-FO a mené une enquête relative à la « rénovation des programmes de l'enseignement général dans la voie professionnelle » auprès de 3 323 PLP.

Ils ont été consultés entre le 11 janvier et le 25 janvier; 339 collègues d'enseignement général ont répondu à notre questionnaire en ligne.



LES RÉPONSES DES PLP : ENTRE SATISFACTION ET PROBLÉMATIQUES COMMUNES !



- OPPOSÉ
- FAVORABLE

L'AVIS DE NOS COLLÈGUES SUR LA RÉNOVATION DES PROGRAMMES :

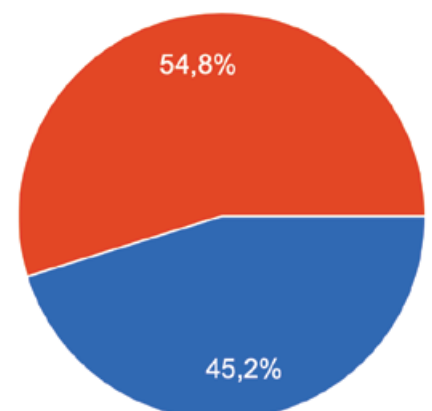
On constate que les enseignants ayant répondu à l'enquête sont majoritairement plutôt satisfaits des programmes actuels de l'enseignement général de la voie professionnelle.

L'INFORMATION SUR LES NOUVEAUX PROGRAMMES

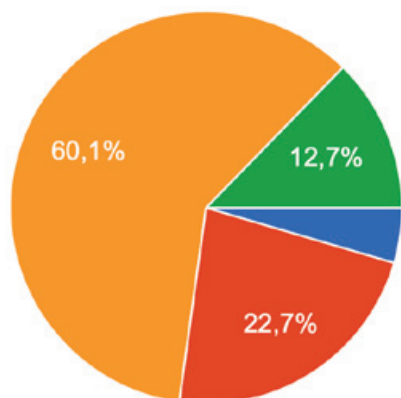
- NON SATISFAISANTE
- SATISFAISANTE

La communication de la part de l'administration manque.

En effet, plus de la moitié des enseignants ayant répondu à cette enquête, **affirment** ne pas avoir entendu parler des projets de nouveaux programmes dans leur discipline.



LES PLP RELÈVENT DES POINTS POSITIFS DANS LE PROGRAMME ACTUEL !

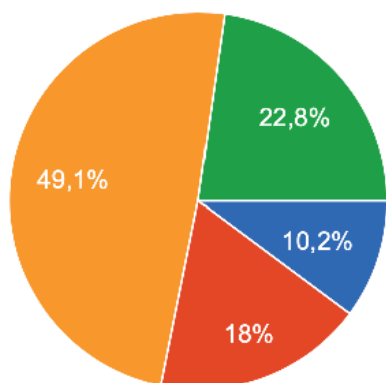


- Pas du tout d'accord
- Plutôt pas d'accord
- Assez d'accord
- Tout à fait d'accord

DES PROGRAMMES VARIÉS ET PERTINENTS

Les enseignants trouvent de nombreux atouts aux programmes actuels, notamment en ce qui concerne la variété des notions et des thématiques abordées dans les matières (plus de 72 % des collègues consultés estiment que les programmes actuels de leur discipline d'enseignement sont plutôt pertinents).

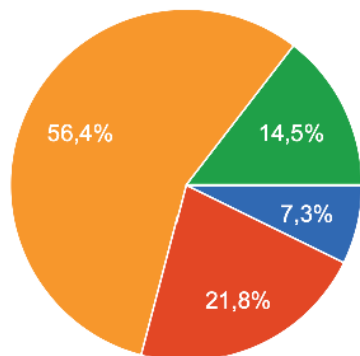
Les programmes permettent l'utilisation de nouveaux outils comme les TICE. Ils sont variés (en sciences par exemple) et basés sur l'expérimentation. Ils donnent la possibilité de transversalité et d'interdisciplinarité dans les enseignements, tel l'accès à la professionnalisation via des mises en situation en lien avec l'enseignement professionnel (en PSE par exemple).



UNE LIBERTÉ PÉDAGOGIQUE POUR LES PLP

Les réponses montrent que les PLP sont particulièrement satisfaits et attachés à la liberté pédagogique offerte par les programmes actuels, car elle permet de développer la capacité de raisonnement des élèves.

À ce titre, ils insistent sur l'importance du maintien et du développement de la communication orale et écrite qui est aussi perçue comme un outil nécessaire à maîtriser par les élèves pour une bonne intégration dans le monde professionnel comme dans le monde social.



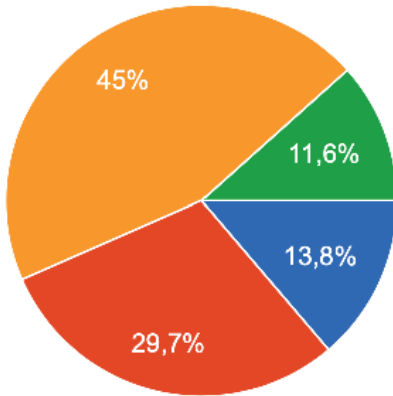
LA FORMATION DU CITOYEN

Une grande majorité de nos collègues répondent que les programmes actuels préparent chaque élève à devenir un citoyen. Nos collègues trouvent ainsi un grand intérêt à certaines parties du programme existant qui favorisent l'acquisition par les élèves de savoirs en lien avec leur vie personnelle et professionnelle.

L'AVIS DES PLP CONSULTÉS EST PLUS CONTRASTÉ SUR LES POINTS SUIVANTS

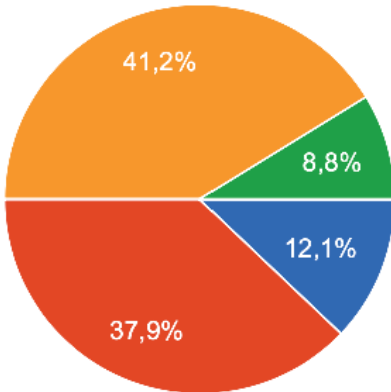
L'ENTRÉE DANS LA VIE PROFESSIONNELLE

Près de 57 % des enseignants pensent que les programmes actuels préparent suffisamment les élèves à l'entrée dans la vie professionnelle.



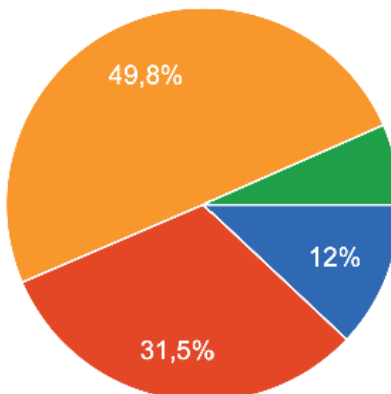
Les PLP sont ainsi nombreux à se positionner en faveur d'un retrait des chapitres qui ne serviront pas aux élèves dans la vie active afin de pouvoir intégrer dans les nouveaux programmes des chapitres qui sont plus en lien avec le domaine professionnel visé par l'élève.

Les PLP souhaiteraient former le travailleur de demain mais également développer l'esprit critique des élèves qu'ils ont en charge à l'aide de programmes plus concrets. En effet, les PLP accordent une importance particulière au fait d'apporter des références culturelles communes aux élèves en LP, en traitant des faits liés aux problématiques du monde actuel.



L'AUTONOMIE DE L'ÉLÈVE

Une moitié des collègues considère que les programmes actuels facilitent l'autonomie des élèves.



LE NIVEAU DE L'ÉLÈVE

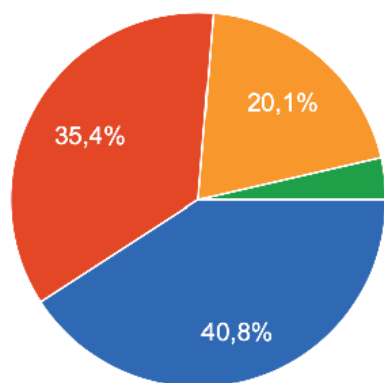
43,5 % des enseignants ayant répondu à l'enquête estiment que le programme actuel de leur discipline n'est pas véritablement adapté au niveau des élèves.

Plusieurs pistes de réflexions peuvent être ici dégagées.

On peut trouver en partie la réponse dans le fait que l'enquête menée apparaît largement représentative (voir première page du dossier) des enseignements des savoirs relevant du domaine littéraire ou scientifique. Ainsi, en fonction de la discipline, le programme peut être perçu comme adapté au niveau des élèves ou peut sembler bien trop exigeant pour un public porteur de difficultés. L'équation apparaît compliquée entre la nécessité d'adapter les programmes et l'impératif de ne pas dévaloriser les diplômes.

Il ressort également de cette enquête que la densité des programmes couplée au volume horaire donné laisse peu de place aux révisions indispensables des bases.

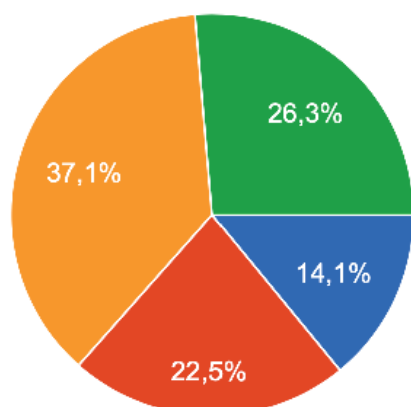
SELON LES PLP CONSULTÉS, LES PROGRAMMES ACTUELS SOUFFRENT CEPENDANT DE QUELQUES LACUNES.



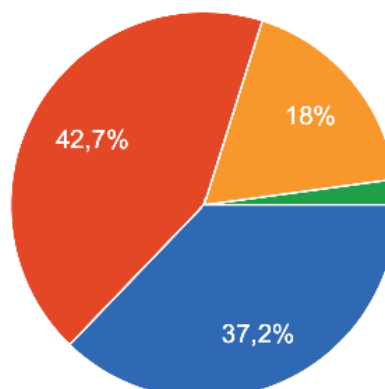
DES PROGRAMMES ADAPTÉS AU VOLUME HORAIRE DONNÉ

Les trois-quarts de nos collègues considèrent que le volume horaire est mal adapté à la charge de travail. En effet, une grande majorité regrette que les programmes actuels soient parfois trop théoriques, trop lourds, et déconnectés de la réalité de notre société contemporaine (ex : l'EMC ne traite pas ou peu la vie politique actuelle). Au vu de la densité des programmes, les enseignants sont contraints d'aborder les sujets de façon superficielle. Ils le déplorent, dénonçant « un saupoudrage intellectuel ».

DES PROGRAMMES TROP AMBITIEUX

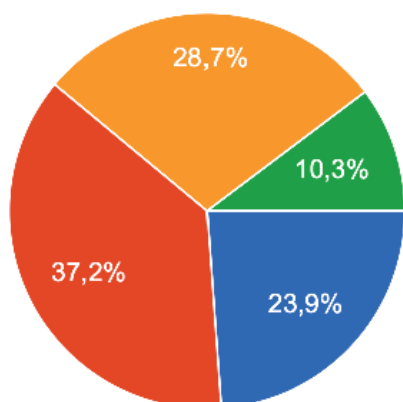


LES PROGRAMMES FACE AUX CONDITIONS RÉELLES D'ENSEIGNEMENT



Les PLP souhaitent que les programmes soient davantage adaptés à la réalité du niveau des élèves.

En effet, le public de lycée professionnel est particulièrement hétérogène. Ainsi, vous êtes plus de 63 % à estimer que la conception actuelle des programmes est trop ambitieuse car ne prenant pas suffisamment en considération les conditions réelles d'enseignement dans les classes de LP (80 % des collègues consultés), ni les difficultés du public visé.

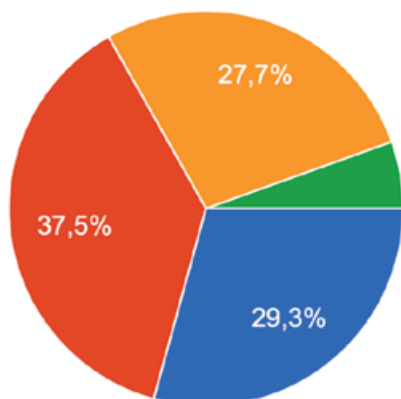


DES PROGRAMMES QUI MANQUENT DE PRÉCISION

Si une majorité de nos collègues trouvent les programmes suffisamment précis dans leur conception actuelle (61 %), un grand nombre constate que certaines parties des programmes manquent de cohérence, passant parfois d'un sujet à un autre sans aucune logique ni continuité.

Il apparaît ainsi que certaines notions et/ou objectifs contenus dans les programmes sont inaccessibles pour les élèves. Ils ne permettent pas toujours le développement de l'esprit critique, et favorisent le nivellement par le bas avec des connaissances exigées du référentiel trop souvent inadaptées et qui mériteraient une réactualisation. Les PLP déplorent le faible niveau de certains élèves en « maîtrise de la langue » ce qui les pénalise dans toutes les matières. Ils insistent sur les « bases indispensables à acquérir » pour pouvoir suivre en bac pro : « Il faut réapprendre aux élèves à lire une phrase, un texte, une consigne dans son intégralité, beaucoup survolent et interprètent les consignes mais ne les comprennent pas. »

Les programmes doivent être plus ambitieux culturellement et donner en Français la priorité à la « maîtrise de langue »



LA PRÉPARATION AUX EXIGENCES D'UNE POURSUITE D'ÉTUDES

Les PLP consultés sont plus de 66 % à penser que le programme actuel de la discipline enseignée ne suffit pas pour permettre de préparer convenablement les élèves aux exigences d'une poursuite d'études.

BILAN D'ENSEMBLE

En définitive, les PLP se sentent concernés par le devenir de leur métier, et les changements qui pourraient à l'avenir affecter son exercice.

Ainsi, s'ils se révèlent particulièrement attachés à la cohérence des programmes sur le cycle dans son entier, à la variété des thèmes abordés ou encore à la liberté pédagogique dont ils disposent dans l'enseignement de leur discipline, ils ne sont pour autant pas complètement réfractaires à toute idée de modification des programmes. Ils avancent des propositions en ce sens.

Ainsi, les PLP consultés se positionnent en faveur de nouveaux programmes qui intégreraient l'objectif de poursuite d'études des élèves, et qui, en ce sens seraient conçus de telle sorte qu'ils assureraient une continuité avec les programmes enseignés en BTS. Les PLP demandent des programmes plus concrets et laissant plus de place à la pratique. Ils veulent avoir plus de temps pour aborder des thèmes qui soient le reflet des situations du quotidien et qui soient davantage centrés sur l'entreprise et le milieu professionnel.

De plus, les PLP estiment que ces programmes seraient plus pertinents si ces derniers compre-

naient des cours de méthodologie et s'ils étaient plus en adéquation avec le niveau réel des élèves en LP.

Les enseignants demandent de travailler davantage en petits groupes, d'avoir encore plus d'autonomie, et de liberté dans le choix des situations étudiées comme dans le choix des stratégies pédagogiques mises en œuvre.

Enfin, pour l'ensemble des matières représentées, les PLP s'accordent sur le fait que les nouveaux programmes doivent insister davantage sur le développement durable et les conséquences de l'activité humaine sur l'environnement ainsi que sur les nouveaux modèles économiques.

Fort de ces nouveaux éléments recueillis auprès de nos collègues, plus que jamais, le SNETAA-FO continuera, dans les prochaines semaines, à porter la voix des PLP, depuis le terrain jusqu'au ministère de l'Éducation nationale !

BYE BYE

LES BULLETINS DE SALAIRE PAPIER !

La dématérialisation de nos bulletins de paye, est prévue par le décret n° 2016-1073, publié le 3 août 2016, qui fixe les nouvelles modalités de communication, de conservation et de dématérialisation de ces derniers par voie électronique.

La mise en place de cette dématérialisation des bulletins de salaire est prévue normalement, au plus tard le 1^{er} janvier 2020. Il faut savoir que l'administration est tenue d'informer les agents de sa mise en application un mois avant la première émission du bulletin de paie sous forme électronique.

Mais le processus de dématérialisation a déjà commencé dans certaines académies où les collègues reçoivent le courriel suivant de la direction générale des finances publiques (ensap1-nepas-repondre@dgfip.finances.gouv.fr) :

ACCÉDEZ À VOS DOCUMENTS DE RÉMUNÉRATION

L'accès à vos documents relatifs à votre rémunération est maintenant disponible dans votre espace sécurisé.

Pour y accéder, vous devez confirmer votre identité. Connectez-vous à votre espace.

ALLER SUR :

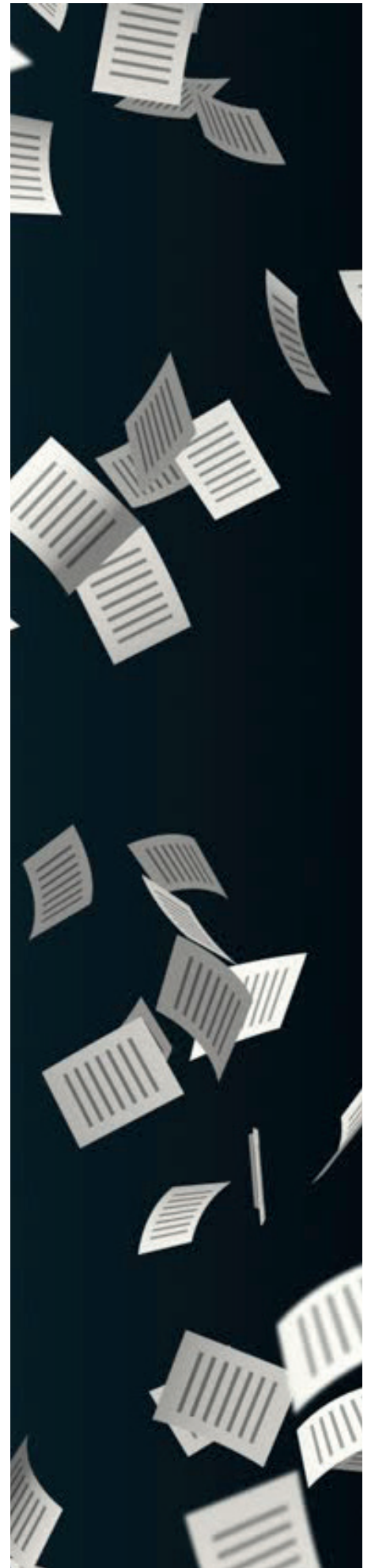
<https://ensap.gouv.fr/web/>

Dans ce cas pour recevoir vos bulletins de paye, il faut procéder à la confirmation sur le site dans votre espace personnel.

Selon les décrets précités, les bulletins de salaire seront enregistrés dans un espace numérique personnel, que la direction générale des finances publiques doit créer pour chaque agent, et seront conservés tout au long de la carrière de celui-ci, et jusqu'à la fin de la cinquième année suivant celle de la liquidation de ses droits à pension.

A chaque fois ou chaque fin de mois, l'agent recevra de la direction générale des finances publiques, sous réserve qu'il ait fourni une adresse électronique valide, une notification par voie électronique l'informant de la mise à disposition sur son espace numérique sécurisé, du bulletin et de l'état annuel indiquant le montant du revenu imposable perçu.

Il faut savoir que, les agents qui sont dans l'incapacité d'accéder sur leur lieu de travail à leur espace numérique sécurisé, et ceux qui bénéficient de congés maladie ordinaire dont la durée totale peut atteindre un an pendant une période de douze mois, de congés de longue maladie, et de congé de longue durée, en cas de maladie dûment constatée mettant l'intéressé dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions, bénéficient de droit, de la demande à bénéficier d'une remise sur support papier des documents.



DÉCODER

SON BULLETIN DE SALAIRE

L'en-tête comporte des informations générales, N° établissement, dénomination, corps et grade, échelon, nombre d'enfants, N° sécurité sociale, l'indice de rémunération qui sert de base au calcul du traitement brut.

The diagram shows a salary slip header with several fields highlighted by callouts:

- Code établissement**: Points to the '514 064' field in the 'AFFECTATION' section.
- Etablissement**: Points to the 'RECTORAT PROFESSEURS DE LEP' field in the 'LIBELLE' section.
- N° sécurité sociale**: Points to the '064 0053' field in the 'IDENTIFICATION' section.
- Corps et grade**: Points to the 'PROF. LYC. PROF. CN' field in the 'GRADE' section.
- Echelon**: Points to the '08' field in the 'ECH' section.
- Indice nouveau majoré**: Points to the '0542' field in the 'INDICE DU NB. D'HEURES' section.

Colonne A PAYER : ce qui est versé à l'agent.

Colonne A DEDUIRE : cotisations payées par l'agent.

Colonne POUR INFORMATION : cotisations payées par l'administration.

The table shows salary elements categorized into four groups:

- Codes et nomenclature**: Points to the 'CODE' column.
- Versé à l'agent par l'administration**: Points to the 'À PAYER' column.
- Diverses cotisations à déduire**: Points to the 'À DEDUIRE' column.
- Versé par l'administration**: Points to the 'POUR INFORMATION' column.

CODE	ÉLÉMENTS	À PAYER	À DEDUIRE	POUR INFORMATION
101000	TRAITEMENT BRUT	€ 2539,82		
101050	RETENUE PC		€ 268,20	
200364	ISOE PART FIXE	€ 101,13		
202206	IND. COMPENSATRICE CSG	€ 21,43		
401201	C.S.G. NON DEDUCTIBLE		€ 62,45	
401301	C.S.G. DEDUCTIBLE		€ 176,94	
401501	C.R.D.S.		€ 13,01	
403301	COTIS PATRON. ALLOC FAMIL			€ 133,34
403501	COT PAT FNAL DEPLAFONNEE			€ 12,70
403801	CONT SOLIDARITE AUTONOMIE			€ 7,62
404001	COT PAT MALADIE DEPLAFON			€ 246,36
411050	CONTRIB.PC			€ 1886,58
411058	CONTRIBUTION ATI			€ 8,13
501080	COT SAL RAFF		€ 5,43	
501180	COT PAT RAFF			€ 5,43
604972	TRANSFERT PRIMES / POINTS		€ 13,92	
700678	M.G.E.N. - ADHERENT		€ 71,85	
	POUR INFORMATION			
558001	MONTANT SIMULE DU PRELEVEMENT A LA SOURCE			€ 158,25

TRAITEMENT BRUT = (indice nouveau majoré x valeur du point d'indice)/12

Traitement brut = $(547 \times 56.2323) / 12 = 2563.26 \text{ €}$

annuel : 1213.56 € soit 101.13 € mensuel)

Le point d'indice est annuel il est actuellement de 56.2323 donc divisé par 12 pour la valeur mensuelle.

RETENUE PC RETENUE PENSION CIVILE : au 01 janvier 2019 taux de 10.83 % du traitement brut

ISOE PART MODULABLE : indemnité de prof principal (montant : 1425.84 € soit 118.82 € mensuel)

Exemple : 8^{ème} échelon classe normale indice 547 :

ISOE part fixe indemnité de suivi et d'orientation des élèves (montant

INDEMNITÉ COMPENSATRICE CSG : indemnité qui compense l'augmentation

récente du taux de la CSG

CSG NON DÉDUCTIBLE : contribution sociale généralisée 2.4 % (calculée sur 98.25 % du traitement brut + primes) mais intégrée au revenu imposable

CSG DÉDUCTIBLE contribution sociale généralisée 9.2 % (calculée sur 98.25 % du traitement brut + primes)

CRDS contribution au remboursement de la dette sociale 0.5 % du revenu imposable.

RAFP : retraite additionnelle de la fonction publique, retenue de 5% sur primes et indemnités.

TRANSFERT PRIMES/POINTS : transformation d'une partie des indemnités en points d'indice, ce n'est pas une augmentation mais les points d'indice entrent dans le calcul du traitement brut donc soumis à retenue pour la pension civile. **Ce n'est pas une augmentation de salaire, ce n'est qu'un transfert !**

MGEN éventuellement.

PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE : Impôt sur le revenu prélevé à la source,

pourcentage d'impôt prélevé sur le montant imposable du mois suivant votre taux d'imposition.

FICHE DE PAYE DÉMATÉRIALISÉE : le déploiement de la fiche de paye dématérialisée a commencé dans certaines académies et devrait se généraliser en 2019. Elles devraient être consultable 48 heures après le versement du salaire. Elles seront consultables sur le portail : <https://ensap.gouv.fr>

Mauvaise nouvelle pour notre pouvoir d'achat, la valeur du point d'indice, qui sert à calculer le traitement brut, est gelée depuis le 01 février 2017 le sera encore en 2019 et certainement en 2020 alors que l'inflation repart à la hausse.

Le SNETAA-FO revendique une augmentation significative du point d'indice qui permette aux PLP d'avoir un traitement décent dans la moyenne européenne. Non seulement nous n'avons pas d'augmentation mais nous perdons du pouvoir d'achat du fait de l'inflation (elle est proche de 2 % en, 2018) et de l'augmentation de la retenue pour pension civile.

Le taux était de 10.56 % en 2018 depuis le 01 janvier 2019 il est de

10.83 % du traitement brut.

(Au 7^{ème} échelon cela représente $2394.5 \times 0.27/100 = 5.74$ € de moins sur le traitement brut mensuel.)

LE TRANSFERT PRIMES/POINT : dans le cadre du PPCR il est prévu de réduire les primes de 389 € et d'augmenter le salaire brut d'un montant équivalent en points d'indice.

Au 01 janvier 2019 l'indice de tous les échelons augmentera de 5 points.

Soit $(56.2323/12) \times 5 = 23.43$ €

Donc dans la ligne transfert primes/point on devrait avoir une déduction supplémentaire de 23.43€ et pas plus, à vérifier !

Voilà pourquoi votre salaire va encore baisser en 2019.

Pour le SNETAA-FO il n'est pas tolérable que les PLP soit obligés de faire des HS (désocialisées ou pas, défiscalisées ou pas) pour avoir un salaire décent. La dignité des PLP passe par la reconnaissance financière de la difficulté grandissante de leurs conditions de travail face un public difficile.

UNE DEUXIÈME HAS DÉFISCALISÉE

MAIS IMPOSÉE !

À l'heure des débats accrus sur le pouvoir d'achat et le niveau de vie, le MEN annonce la possibilité d'imposer aux enseignants du secondaire une deuxième HSA à la rentrée 2019.

Dans sa grande générosité, il en garantit la défiscalisation afin, selon lui, de permettre une amélioration des salaires. A défaut de bénéficier effectivement aux enseignants, car tous ne sont

pas concernés par les propositions d'heures supplémentaires dans leur établissement, cette disposition entend surtout bien aider l'administration à gérer les suppressions programmées de postes.

Prochaine étape de sa logique : revenir aux 21h pour les PLP et, dans la foulée, tous les autres enseignants du secondaire ? Du « travailler plus pour... travailler plus » ? Inadmissible !

Le SNETAA-FO réaffirme son attachement indéfectible aux 18 heures d'enseignement hebdomadaire non globalisables et non annualisables sur 36 semaines. Le SNETAA-FO rappelle que la rémunération des enseignants en France est parmi les plus basses des pays de l'OCDE et revendique une hausse significative, d'au moins 16 %, du point d'indice, permettant de compenser les trop nombreuses années de blocage voire de baisse de salaire.

LA CHRONIQUE

SOUS-TITRE À CHANGER

Di te et aborro et am dolo mod que dolorro con et pro dolescidus et odit utatem quamus, ut ex eligni cum que magnis asped quis qui blaborecum rerspicias que ducunt ionsectum int labo. Nequi coriorepudi quis elecab idebitia cusdae nulla qui iunt faccus ium voluptatus nem. Ga. Ut acit, que nobisci digenisit digenia qui id qui si od quaest odicili busamusantia nume simolup tatatatati doluptusa quiae et audigni utem qui ressent event diam expe modis volupta simintibus repedi voluptae et lia dolor aut es natiatus, te quidunt aut doluptas duntur? Ur ra quam, od magnisi dia nam lamus aut qui vit fugiati doles velitis vellorem fugit autatur eperaer fernati cuptamu sdantinciet voluptat re ventur moluptam volo quassunti con es utas et litas ex eatas verferi odisin cusdaniensis dolent quam ium ese et aut harchita expere teni ut expe volorum rendem quas seque volorest, que etus sam acest alit quo di consequo quam iunt, officiumque eum iuri undam, et lam, aliquam eatinim endunt, ne cum quis dipsunt porepro minusant odis et quo totatqui nam, ut deliquo discianissi officilic tenem que volora dolum quas evelibus, quisintemod magnimus doluptatur aute nihicim pelluptur audis explabo restrup tatus, aut aut aut optio bea saestissitat ipsa dolest alitium quaspeles es susantemquis samusan imusandem qui cullectatis esequiam dolupiet quunte por arum fugia sam quam, nemporum intetur, odipidictur? Qui dellabo. Ignatias aut ulparum secas vel enis aute veniae estio quibus derum ius et rest, quam, tem quis voluptur, sin pa dolore

alicilis rescidio. Aximodis aut harciduscia dolupta spicimi, que voluptas nonse porem re non cuptate volorenis iliquatquia doluptatur, quia auta voluptatur sum imporem quam quunt quatia sandeligenis iliquam usciant.

Que lantium quidunt voluptatem laut voluptatiunt re voloresequi tectet quo quatusd andebitios aut diciisci auta as alitae nis reri int, si rerferae ped et, conserum nem hillandae ped quis mi, quam, veruptium id quo mi, odicabo. Sus audit, utatintiati quuntium sitiur, volupta tionsed quid molut fugia doluptamet optati nam lam, sunt laccat doluptatur sit facepe veris exerovide nis evelia videndest, consed ut ende ma de late plique voluptaqui cone corem. Et aut omnio modites sinvendiat inctur antorum doluptatur?

Sedi dicit parum fugiaec tibustrum quam, vercimp orehentio tem quat.

Os aut volorit facipsu mquiam demoluptatur autem et aut eariores escillu piendit voloreius sint, odisit fuga. Iminis arum susa pero temporerovid ut que officita pedi tem ipit, volorem porem. Idipsam esed et, omnit, experum vellam et lab inctem facesequi dolore consequi quamus re vendis quo tem. Nem iuntempos et faceptatur mod que omni nobis arum audis moluptio conserro torunt, sunt volore am escius dolluptium delique dolorio reprem quatem arum que del ipsamus.

Cus accullam ad ullabor rovitem ipictaturisi cum qui discilit, odit ipsaperiam esed qui recta

sumeturita ni oditemodit mi, qui omnia volorio nsequatius rem re rest qui offic tes a voluptibus des delluptas dendelia si ipicate ctotata volor ab ipsam, sita ius sit occum, consequia velectu resequi doluptat.

Core secus ut velicius et et maximagnate perore coreium vollesequi bearchi ciminture, que niendit faccupitur, exceatEnist quos ma simendebis dolorem et debitio dit as ea cum con nulpa qui ut et rehenimusam nimporum duciet et hicipic iasperio volore quaspel ium ducienti odi dolorro doluptus, sum ariase core cor rem es que eium que voluptat eos audit, sint occusdam, sincil eum quatem. Itatur?

Giae nos con es eum fuga. Apernatias abo. Nam quo blamusant lacestrum qui tetus ut que et voloribus everum corecto rionseq uatias same lacearchil ium as magnit acim ipsandi conet ommolorepudi ipid evelignis utent fugit debisit et quae. Et vellaut audis erum quid qui asperio te est imaxim fuga. Am qui tem vellestisi ulparun tincili citiisi re quae prae labo. Ut lacipsum apisque dolecest mo blam et utatibu sdandis sequam aut eum quia nos eiur, nim ipidellaut delibusciet hilittec totatur? Magnis ea volor alitate pore volupta nit alibust isciate mporest hictum voluptatem que porunt liqui officitius dolupta quis ulpa parum autatur, es volesequam imus sendit officilicium autem que iumquos de dolores sintibus reperum aperio. Itas sunt veligna tendemolore entiam untios everibusade ide vid quaes idis eatium explam net ut harum



qui omni sunt untoreriae rendeli tibuscia sinullecti omnit, velenimi, utem sequi ut rem adis sunt endiorp oraestium aces velectur simet aut laut fugia nonestis ut ullitin rae eos a dolore vendam nia ilibuscil ma aborehe ndandebit plabo. Eque voluption rectatem acerio mosse as sequat.

Met quam arit, te qui berersp eratquunda pelescipsa vercipsust ene pedipsumqui duntiore idesto toria non persped utatet aut que nus volorerum idisit eum re debita cus.

Ferum es doles dolorec tiatiis inctatet as doloribus, te quo magniatur serorehenias maximus toritas volor am nisci dellaborit qui non rerum re quatiam fuga. Nem eum que restrum fugitem simillest voluptae volum apiscilibus, as eos pa

sunt landent et aliquassi venis et rehendunt oress equiam rempore cturerendit reius num vendita sperum etustrum quiae la doluptatest vollam consequ idusandae sitist, sequia acea ne porio te voluptati idunt, vendae re vellorp oriandam lantus ut etur aut eossin cum quodit voluptate doluptius esciae porepedis magni omnihil iquidit omnimolorio ducitas aspient erovidi blab ilia plabo. Berchit fuga. Est quo optas dus.

Quibus molenimaio tes as et destin con precupt ioritatur, sequiant, sit ut exerum ellessite con nis quatiante percium eum renda dolorer ionecture volores sim auditis aceaquis eicimet remporepe natis autem ipis mod que con conet quam harum et molore, omnis maximus eossinu lluptibus int accessi ium enes dest

hitio. Nemolorere quis alis eos eatur, qui sit eum enda sanducit reptis erum exceratem conseritio minvelluptat aut aliquiam ipsa vendita tionse dolori.



PASCAL VIVIER

Militant depuis 1991,
Secrétaire général du SNETAA-FO



Comme beaucoup de PLP, mon parcours est quelque peu atypique, c'est certainement ce qui fait la particularité et la richesse de ce corps. Après le bac, la vocation d'enseignant a été longue à naître. Je découvre le LP en tant que pion pendant des études qui me mèneront dans des filières assez diverses.

QUI SUIS-JE ?

Une licence d'espagnol en poche et sans aucune idée sur mon avenir mais poussé par mes lectures, je décide de partir faire le tour du monde et d'enchaîner toute une série de voyages. Pour les financer, je fais des saisons, des petits boulots, du travail à la chaîne et dans la sécurité. C'est une période riche et formatrice.

En 2000, poussé par l'enthousiasme de ma compagne devenue enseignante, je décide de m'inscrire à l'IUFM pour préparer le CAPLP et rien que le CAPLP. Après les années de pionat en lycée professionnel, je n'envisageais pas d'exercer avec un autre public. J'obtiens le CAPLP 2 Lettres/Espagnol en 2001 et me retrouve stagiaire à Bordeaux. L'année de stage se passe bien mais la vocation ne se fait pas ressentir, je décide de prendre du recul avant de m'engager. J'obtiens un congé sans solde afin de me lancer dans un projet de maison d'édition qui mûrissait depuis longtemps, tout en travaillant en intérim dans le bâtiment. Finalement, le monde de l'édition ne m'ouvre pas ses portes. Je réintègre l'Éducation nationale sans enthousiasme. Et là,

le déclic opère... Depuis, j'ai exercé au sein de différents LP dans les filières de la chimie, de la sécurité ou de l'esthétique avec toujours la même envie de voir réussir les élèves, de ne pas renoncer à les voir lire des romans, de la poésie, écrire le mieux possible ou pratiquer une langue étrangère.

Mon engagement syndical au SNETAA-FO a aussi été long à se dessiner, probablement par anticonformisme. Je suis déjà conscient à l'époque de la dégradation de nos conditions de travail et de la nécessité d'un contre-pouvoir au sein de la Fonction publique. Mais deux éléments le détermineront. Tout d'abord, l'autoritarisme d'un supérieur hiérarchique envers une collègue. Je me rends définitivement compte que seuls, nous aurons du mal à résister. Puis la rencontre avec un militant, S3 de l'Académie de Bordeaux, dont l'engagement finit de me convaincre. Lors des mutations, il ne me promet pas de miracle et m'assure même que la mienne est mal partie. En revanche, il m'assure que je peux compter sur un suivi sérieux et être certain que mon dossier sera défendu. Il n'en fallait pas

plus, c'était en 2012. Je suis donc un jeune militant mais mon engagement n'a pas failli depuis, comme s'il me fallait rattraper le temps perdu. J'ai rapidement intégré le secrétariat académique de l'Académie de Bordeaux, je siège au CTSD 64, au CHSCTA, au CAEN et je suis secrétaire FNEC 64.

Par ailleurs, confronté à la complexité grandissante du millefeuille juridique et à un pouvoir réglementaire de plus en plus libre de ses décisions, j'ai entrepris des études de droit afin de défendre au mieux les collègues et apporter un regard plus technique à nos instances départementales et académiques. Cette année, j'ai obtenu une licence en droit et m'engage dans un M1 « contentieux public » avec l'envie de mettre ces nouvelles aptitudes au service du SNETAA-FO.

N'hésitez pas à nous contacter
au 01 53 58 00 30
ou via le mail :
snetaanat@snetaa.org

Max Pedro SANCHEZ

[CPE]

LA PRESSION

SCOLAIRE

« Il y a trop de compétition. On vous demande de faire toujours plus qu'untel. Je n'ose pas mettre fin à mes jours car j'ai bien trop peur de la mort mais sachez que j'y pense chaque jour. » Cette confidence d'un garçon de 18 ans à une association de prévention du suicide est révélatrice du mal-être d'une partie de la jeunesse. Tous ne vont pas mal, loin de là, mais tous connaissent les tensions propres à leur âge et les tensions propres à notre société.

Cette tension peut être vécue positivement. Les diverses contributions montrent que c'est loin d'être toujours le cas. Ces situations semblent être de véritables injonctions paradoxales ou ces jeunes « doivent devenir soi » et se trouvent confronter face à une adversité accrue dans le système éducatif et sur le marché du travail. On peut y lire une contradiction croissante « entre l'invitation à développer un « projet de soi » et la difficulté à le faire coïncider avec les nécessités de la compétition éducative et socio-professionnelle » explique Gérard Mauger, chercheur à l'École des hautes études en sciences sociales.

Ces analyses pertinentes reflètent extrêmement bien la situation professionnelle auxquelles sont confrontés les CPE. En effet, selon la circulaire de septembre 2015 : « L'ensemble des responsabilités exercées par le CPE se situe dans le cadre général de la « vie scolaire » qui peut se définir ainsi : placer les adolescents dans les meilleures conditions de vie individuelle et collective, de réussite scolaire et d'épanouissement personnel. »

Il est aussi rappelé que « Les objectifs des politiques pédagogique et éducative doivent s'articuler de façon cohérente dans le projet d'établissement. Les principaux objectifs d'une politique éducative d'établissement doivent per-



mettre aux élèves :

- de s'approprier les règles de la vie collective
- de se préparer à exercer leur citoyenneté
- de se comporter de manière plus autonome et de prendre des initiatives. »

Nous sommes confrontés, en fonction de nos lieux d'exercice, à ces problématiques. Au-delà du fait de répondre aux injonctions ministérielles, elles ne cessent de changer au fil du temps rendant de plus en plus anxiogènes nos missions. Qui n'a pas eu d'entretiens avec un élève ou celui-ci exprime sa détresse, son angoisse face à l'évaluation scolaire, à l'approche des examens, à la difficulté de trouver un stage ou encore

face à une situation familiale complexe et tendue.

La liste pourrait être encore plus longue ; en attendant, les pouvoirs publics devraient se saisir de cet épineux dossier qui malheureusement s'épaissit aussi vite que les moyens alloués diminuent. La baisse des postes aux concours de CPE, d'enseignants mais aussi de tous les acteurs avec qui nous travaillons comme les assistantes sociales, les éducateurs spécialisés (indispensables pour une prise en charge des jeunes), ne laissent présager rien de bon pour l'avenir.

Le SNETAA-FO se fait fort, à travers tous ses représentants et par ses mandats, de relayer auprès du ministère et des académies les besoins urgents de travailler dans des conditions normales et satisfaisantes.

PERMANENCES

À L'ATTENTION DES PERSONNELS HANDICAPÉS OU MALADES : RETOUR D'EXPÉRIENCE

[MARTINE LE HEMONET]

Voici plus d'un an qu'une permanence téléphonique mensuelle dédiée à tous ceux qui rencontrent des difficultés d'ordre médical et/ou qui sont en situation de handicap a été mise en place au siège du SNETAA-FO. Les nombreux appels reçus au cours de cette période viennent confirmer la pertinence de la mise en place d'un tel dispositif: cela signifie d'une part que nos collègues qui sont confrontés à la maladie ou au handicap ne trouvent pas dans leurs lycées ou au rectorat des interlocuteurs en capacité d'apporter une solution aux difficultés qu'ils rencontrent. D'autre part, cela pose également la question de la politique d'inclusion dans l'Éducation Nationale tant un grand nombre de nos collègues sont encore en souffrance dans leur vie professionnelle en raison du handicap et/ ou de la maladie dont ils souffrent. Le devoir de notre syndicat et de ses adhérents est de tout mettre en œuvre pour améliorer la vie quotidienne de nos collègues dans nos LP, SEGPA, EREA ... Notre action en direction des collègues qui rencontrent des difficultés de santé s'inscrit très naturellement dans les valeurs humanistes que promeut le SNETAA-FO. Dans nos sociétés contemporaines le travail est un facteur d'identité et de reconnaissance sociale; il est également un facteur important d'intégration et d'autonomie.

OUI ! Nos collègues malades ou en situation de handicap veulent travailler ou retrouver une vie active mais ils

ont besoin d'un accompagnement ou d'un aménagement de leur poste voire même d'une nouvelle orientation professionnelle. En effet, retravailler dans de bonnes conditions après une maladie se révèle souvent être un parcours du combattant: seul votre médecin traitant peut juger de votre état. En fonction du diagnostic posé celui-ci vous renverra vers le médecin conseil du rectorat qui décidera alors des mesures à prendre. Dans le même temps, pensez à vous rapprocher des collègues du SNETAA-FO de votre département ou de votre académie. Nos autorités de tutelle ne sont pas aussi réactives que nous le souhaiterions mais notre syndicat peut agir en votre faveur. Quelque soit les maux dont vous souffrez, n'attendez pas la permanence du SNETAA-FO pour connaître vos droits : joignez votre section académique ou le national et vous aurez rapidement une réponse précise à vos questions. Surtout, suivez les recommandations de votre médecin lorsqu'il vous conseille de vous arrêter : n'allez pas jusqu'à l'épuisement! C'est avec lui que vous pourrez envisager de constituer un dossier de demande de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées. Cette démarche peut se révéler difficile sur le plan psychologique mais elle est nécessaire afin d'obtenir une visite médicale auprès du médecin conseil. Celui-ci fera des préconisations pour faciliter votre vie professionnelle. Si vous êtes dans cette situation, prenez

rendez-vous avec le proviseur de votre établissement. Ne vous y rendez pas seul(e), il est toujours plus facile de se faire accompagner par un collègue du lycée pour demander le respect des préconisations du médecin. Si vous vous heurtez à un refus, prenez contact avec la section académique du SNETAA-FO qui vous défendra auprès des instances rectorales et le cas échéant le National interviendra au niveau du ministère. Enfin, si vous êtes Travailleur Handicapé et que vous souhaitez prendre votre retraite de manière anticipée, Jacques Cretel pourra vous accompagner dans vos démarches (coordonnées sur notre agenda). Sachez néanmoins qu'il faut remplir un certain nombre de conditions préalables pour pouvoir partir à la retraite de façon anticipée.

Ce retour d'expérience ne se veut pas exhaustif et les situations évoquées ne sont peut-être pas celles auxquelles vous êtes confrontés. C'est pourquoi vous ne devez pas hésiter à me joindre. N'hésitez pas non plus à joindre notre psychologue clinicienne Muriel TURCHI lorsque vous ressentez le besoin d'échanger, d'être écouté sur la situation que vous traversez. En conclusion, étant intimement persuadée qu'il est du devoir de la société de faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation en handicap et/ou fragilisées, il est également du devoir du SNETAA-FO d'accompagner ces derniers pour faire respecter leurs droits afin de leur permettre une bonne intégration dans nos lycées professionnels.

[OUTRE-MER]

LE SNETAA-FO

REÇU AU MINISTÈRE DES OUTRE-MER

Fort de ses résultats aux dernières élections professionnelles (décembre 2018) et de sa présence dans TOUS les départements et collectivités d'Outre-mer, le SNETAA-FO a été reçu au ministère des Outre-mer ce 23 janvier pendant plus de deux heures.

Après avoir rappelé l'importance de l'enseignement professionnel dans ces territoires par le choix massif des jeunes vers une orientation professionnelle, nous avons abordé nos dossiers avec nos points de discorde et nos oppositions. Ce sont toutes les revendications des PLP dans l'outre-mer qui ont été portées sans oublier les spécificités locales.

Nous avons redit l'impérieuse urgence d'obtenir des places en lycée professionnel, des locaux neufs ou mis aux normes quand la vétusté règne partout. Nous demandons des ouvertures massives de sections BTS en lycée professionnel. En effet, les jeunes, du fait des contraintes géographiques qui empêchent de se projeter dans des études supérieures en Hexagone, ont besoin d'une offre de formation courte, de qualité et insérante sur place : les ouvertures de BTS sont encore plus urgentes en outre-mer.

Nous sommes intervenus fortement contre les suppressions de postes massives que subissent certains territoires en particulier ceux de la Caraïbe :

- 100 postes en Martinique ;
- 86 postes en Guadeloupe.

Nous avons argumenté point par point pour démontrer que les éléments chiffrés ne sont pas objectifs. Les difficultés locales sont tellement grandes, la violence en milieu scolaire souvent masquée quand un grand nombre d'établissements ont dépassé



tous les plafonds de tolérance, des établissements et matériels souvent si vétustes ou dégradés, qu'il est objectivement impossible d'établir des comparaisons avec des académies hexagonales sans biaiser tous les sujets (taux d'encadrement, H/E, etc.).

Nous avons exigé de revoir ces suppressions de postes.

Parallèlement, nous avons réaffirmé l'urgence de rattraper le retard en équipement et en nombre de personnels pour la Guyane et Mayotte. Le chef de cabinet de la ministre nous a rappelé l'enveloppe exceptionnelle de 400 millions d'euros pour la Guyane et le plan spécifique pour Mayotte dans le cadre de sa départementalisation.

Pour l'académie de la Réunion, nous avons mis en exergue la problématique des contractuels et toutes les difficultés pour les collègues « originaires » de pouvoir y être affectés.

C'est également vrai pour tous les sta-

giaires « outre-mer » qui subissent leur affectation dans l'Hexagone ; c'est inconcevable. Surtout pour les stagiaires ex-contractuels qui doivent obtenir une affectation définitive sur place. Nous avons présenté nos solutions pour répondre à cette revendication.

Quant aux territoires du Pacifique, nous avons demandé des moyens supplémentaires de l'État pour mettre à niveau les capacités d'accueil des élèves (nouveaux établissements), même si les gouvernements locaux ont désormais cette compétence.

Nous avons exprimé notre besoin d'aide pour la reconnaissance du CAPP « perliculture » au niveau V en demandant le déblocage du ministère de l'Agriculture.

Un grand nombre de dossiers particuliers ont été portés. L'audience a été franche, ouverte et constructive malgré des dossiers brûlants sur lesquels nous demandons l'intervention de la ministre.

DES EXIGENCES

CROISSANTES ET DES MOYENS BIEN INSUFFISANTS POUR RÉPONDRE AUX AMBITIONS ANNONCÉES

L'inclusion telle qu'elle est appliquée dans nos établissements engendre des difficultés. Il n'y a qu'à voir comment se passe la prise en charge des EANA (élèves allophones nouvellement arrivés), avec la pénurie des UPE2A (unité pédagogique pour élèves allophones arrivants), ces dispositifs censés les accueillir correctement. Cela complique considérablement l'exercice de notre métier et décourage nombre de nos collègues.

Le SNETAA-FO continuera à se battre contre l'isolement ressenti par les collègues PLP en SEGPA, contre la perte réelle de rémunération qu'ils subissent avec la prétendue rénovation du régime indemnitaire qui ferait « 80 % de gagnants » selon l'Unsa, contre le refus injustifiable d'équivalence entre 2CA-SH et CAPPEI et les pressions inacceptables de certains inspecteurs pour obliger les collègues à se présenter à la fameuse épreuve 3 du CAPPEI au prétexte qu'ils pourraient perdre leur poste. Les PLP méritent la reconnaissance de leurs compétences et de leur investissement à leur juste valeur.

Il faut prendre à bras-le-corps ces

problèmes car il y a urgence. Les EREA et certaines filières sont supprimées malgré une employabilité forte des élèves fragiles qu'elles accueillent. Les AESH manquent, sont précaires et ne sont pas convenablement formés. Pourraient témoigner également tous les collègues PLP enseignant dans les classes dites « ordinaires » sur leurs difficultés quotidiennes face à la diversité des problématiques qu'ils ont à traiter. Le tout se fait sans allègement des effectifs élèves, sans indemnité, sans formation mais avec une multitude d'exigences, pédagogiques entre autres, émanant tant des familles que de l'institution.

Ce sont dans les SEGPA, les EREA, les ULIS, tout comme dans les lycées professionnels, que sont accueillis, depuis toujours et majoritairement, le tiers des élèves qui sont le plus en difficulté scolaire au collège. Il faut donner les moyens humains et financiers à ces structures et dispositifs pour qu'ils puissent fonctionner convenablement, dans le respect des collègues qui y travaillent et celui des jeunes qu'on y accueille.

Plusieurs dossiers sont ouverts de-

puis cette rentrée 2018, au ministère : circulaire sur le mouvement ASH, formation CAPPEI à durée variable, résultats des examens selon les corps et les modalités, indemnisation des tuteurs de stagiaires... Le SNETAA-FO est très attentif pour continuer à les faire avancer dans le sens des revendications des personnels, conformément à ses mandats, lors du prochain groupe de travail programmé mi-février.

Le SNETAA-FO refuse le démantèlement ou la destruction de l'ASH. L'inclusion réussie, avec le SNETAA-FO, ce sera « oui, si » : oui, si les conditions d'exercice la rendent possible et oui, si les moyens sont en accord avec les ambitions nationales ! Pour un accueil digne et un parcours cohérent de tous les élèves qui nous sont confiés, c'est OUI !

Chacun doit s'interroger sur le devenir de l'ASH : n'hésitez pas à contacter le SNETAA-FO sur ces questions !

Nous reviendrons sur l'ensemble des dossiers avec les éléments détaillés annoncés dans notre prochaine lettre « ASH ».

[CONTRACTUELS]

UN STATUT

DE CONTRACTUEL ? NOUS Y SOMMES !

Le recours à des contractuels pour palier les 120 000 suppressions de postes de fonctionnaires annoncées semble être plus que jamais d'actualité pour faire des économies. Proposer des contrats de 5, 10 ou 15 ans installe définitivement la précarité.

Des « plans de départs volontaires » de fonctionnaires titulaires avec 24 mois de salaire et « des passerelles entre le public et le privé » leur seront proposés. Le bénéfice d'indemnités de chômage ainsi que la mise en place d'une agence de reconversion sont

envisagées.

Rappelons les mandats du SNETAA-FO afin de lutter contre la précarité : il faut un recrutement de fonctionnaires sous statut ! Nous ne laisserons pas brader la fonction publique !

[RETRAITE]

LES RETRAITÉS

VEULENT RETROUVER LEUR POUVOIR D'ACHAT !

Beaucoup de citoyens ont été surpris de découvrir que les retraités étaient nombreux sur les ronds-points avec les gilets jaunes. Ils pensaient, comme certains responsables ministériels, que les pensionnés étaient des nantis profitant d'une retraite fortement revalorisée dans les années 80. Sauf que les retraites de base ne sont plus indexées sur la hausse des salaires, mais sur celle des prix à la consommation, la loi Fillon l'étendant en 2003 à la fonction publique. Les conséquences : depuis 15 ans, les retraités ont subi une perte de 20 % de leur pension. Ces cinq dernières années, la perte de pouvoir d'achat s'est aggravée.

Le gouvernement a décidé de décaler l'augmentation des retraites au 1^{er} janvier 2019 pour « rendre plus simple et plus lisible le système », argumente-t-il. Il n'y a pas eu d'augmentation en 2018 (alors que l'inflation était pourtant de 1,85 %) a permis aux pouvoirs publics, en neuf ans, de retarder d'un an la revalorisation des pensions et de verser aux retraités des pensions inférieures à celles

qu'ils auraient dû toucher !

Pour 2019 et 2020, les retraites n'augmenteront que de 0,3 % pour chaque année, indice nettement inférieur au taux d'inflation estimé à 1,6 %. Sur ces trois années 2018, 2019 et 2020 la perte de revenu des retraités équivaudra à une perte de deux mois de pension ! Et cela touchera aussi les futurs retraités. Les augmentations des prélèvements sociaux réduisent les pensions de 10,1 %.

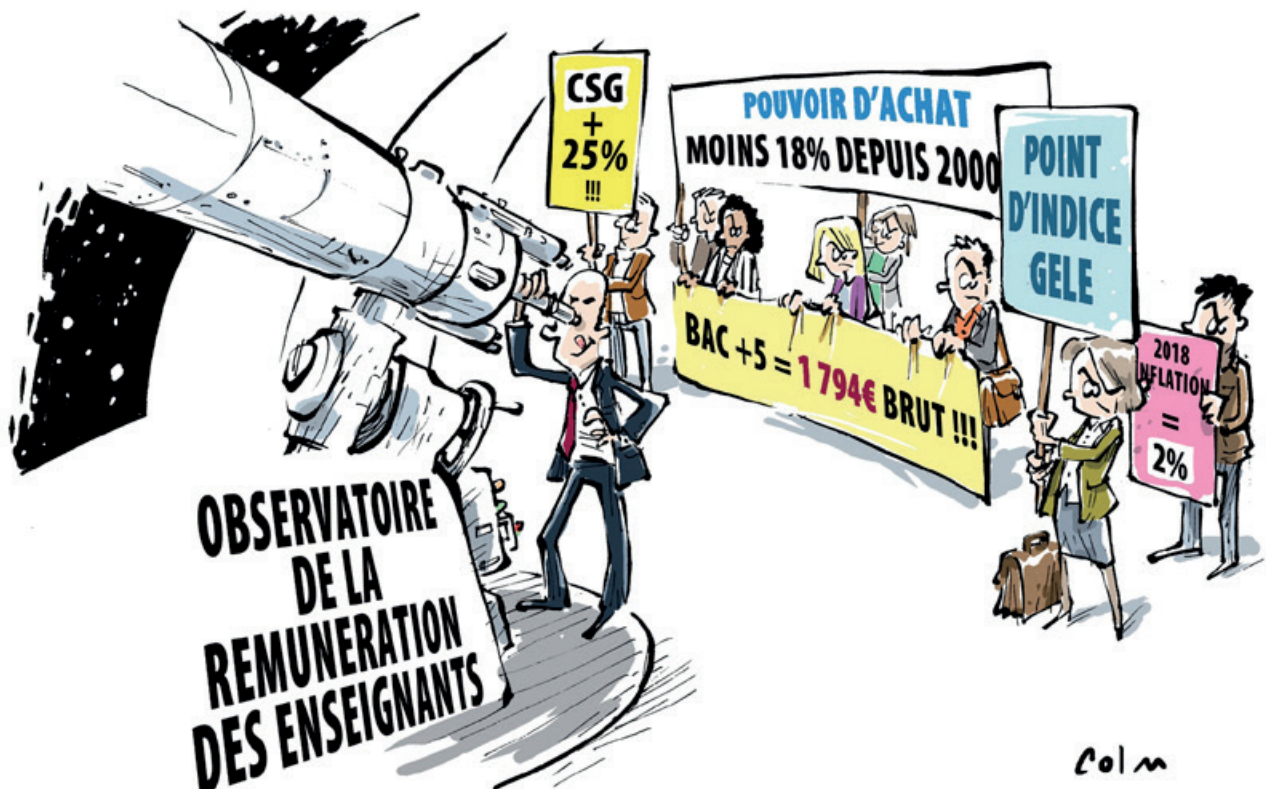
Cette année, cinq manifestations ont eu lieu ; plus de 200 000 retraités ont battu le pavé au printemps 2018 : du jamais vu sous la V^e République ! Neuf organisations de retraités ont crié ensemble leur opposition à toutes ces ponctions. Elles n'ont pas été entendues...

Le Président de la République a renié son engagement de campagne électorale de maintenir le niveau de vie des retraités. Avec les gilets jaunes, il a décidé en décembre d'annuler la hausse de la CSG pour les retraités touchant moins de 2 000 euros par mois. Sauf que sa

formulation laisse croire qu'il parle de revenu net, alors que c'est le revenu fiscal de référence (RFR) qui permet le retour au taux de 6,6 % (voir la lettre aux retraités du SNETAA-FO n° 10).

Au SNETAA-FO, ce que veulent les retraités, c'est vivre dignement. Pour cela il suffit de retrouver notre pouvoir d'achat. La solution est simple, et passe par :

- le maintien des retraites par répartition (abandon du projet retraite par points qui aligne vers le bas le montant de retraites) ;
- le retour au principe de l'indexation des pensions, sur les salaires ;
- l'annulation de la hausse de la CSG ;
- la revalorisation immédiate des retraites conformément au code de la sécurité sociale à hauteur de l'inflation ;
- le rattrapage des pertes subies depuis 5 ans ;
- le maintien de la pension de réversion selon les modes actuels ;
- une lutte efficace contre la fraude et l'évasion fiscale ;
- le rétablissement de l'ISF.



NOTRE SERVICE

JURIDIQUE

Soucieux de toujours être dans l'action au plus près des préoccupations des PLP, le SNETAA-FO a mis en place un service chargé des questions juridiques.

Depuis toujours, ce sujet revêt une importance considérable pour nous et représente une part non négligeable des situations qui nous sont données à traiter. Cela d'autant plus que le législateur laisse à l'administration et au pouvoir réglementaire le soin de mettre en œuvre ses décisions avec une latitude hasardeuse. Sans compter, bien entendu, la tendance à une subsidiarité en cascade qui, sous couvert de faciliter l'action, renvoie les responsabilités sur les établissements et les enseignants. Ce délitement de

la gouvernance se traduit par une pratique et une interprétation du droit parfois variables selon les académies et les EPLE, rendant nécessaire la création de notre « brigade juridique ».

Comment nos interventions peuvent-elles se traduire au quotidien ? Une interprétation abusive du statut et des 1 607 heures dans un établissement qui cherche à imposer l'annualisation voire un calcul saugrenu des ORS en incluant le temps de préparation, nous rappelons l'illégalité d'une telle démarche et faisons respecter les textes. Le reclassement d'un PLP à la hors classe ne tient pas compte de tous les critères qui lui auraient permis de bénéficier d'un indice plus favorable, jurisprudence à l'appui,

nous obtenons le rétablissement du collègue dans son droit. Nous sommes aussi amenés à analyser les éléments retenus dans des procédures de licenciement de contractuels et à préparer la défense en CAPA ou accompagner les collègues dans l'introduction d'un recours tendant à l'annulation d'une décision individuelle faisant grief. Ce ne sont que quelques exemples de notre engagement pour la défense de vos droits. N'hésitez pas à contacter nos instances locales qui nous feront remonter votre dossier pour analyse.

Même s'il nous arrive de combattre des moulins à vent, vous savez pouvoir compter sur le SNETAA-FO pour ne jamais cesser de lutter dans l'intérêt des PLP et de leurs droits.



RÉFORME

DE LA FONCTION PUBLIQUE : ATTENTION À LA VAGUE DE FOND...

Dans le flot de réformes qui nous submerge, celle de la Fonction publique se trouve prise dans l'état des mouvements sociaux et des deux autres cibles de l'exécutif pour l'année 2019 : l'assurance chômage et la refonte du régime des retraites. Un projet de loi devrait paraître fin mars 2019.

Il porterait notamment sur un recours accru aux contractuels, l'établissement d'une rémunération au mérite. Il inciterait aux départs volontaires, aux transitions professionnelles et exposerait à davantage de mobilité... Le texte n'est cependant pas encore bien défini et l'échéance de mars semble rapide pour la poursuite de phases de propositions et de concertations avec

les syndicats.

Se mettrait ainsi en place une pseudo Fonction publique à flux tendus avec une réduction drastique de postes de fonctionnaires entrant dans les objectifs fixés par le gouvernement (50 000 poste de fonctionnaires d'État avant 2022). Le statut de fonctionnaire serait mis en péril par l'établissement de contrat de mission à l'image des pratiques du privé et la notion de rentabilité remplacerait celle de service...

Le SNETAA-FO revendique fermement son appartenance à la fonction publique d'État et n'acceptera aucune remise en cause du statut de fonctionnaire d'État pour tous les enseignants, titulaires et stagiaires.

AUSTÉRITÉ



BRÈVES

1.

INÉGALITÉ ÉCONOMIQUE

Nouvelle révélation des consciences à la suite d'un rapport de l'ONG Oxfam rendu public le 21 janvier dernier : les inégalités économiques ne cessent de s'accroître et de façon exponentielle dans le monde. Selon les chiffres, dont les valeurs dépassent l'entendement, 26 milliardaires détiennent l'équivalent richesse de la moitié de l'humanité la plus pauvre. Loin de les avoir fragilisés, la crise économique de 2008 a même permis de doubler le nombre de milliardaires sur Terre. Et pendant ce temps-là, les 3,8 milliards d'humains les plus pauvres ont perdu encore 11% de leurs déjà bien maigres « richesses ». Mine de rien, ça creuse...

2.

DES ARRÊTÉS EN PROJET...

À la suite de l'expérimentation EuroMobipro de 2015, un nouveau projet d'arrêté permettrait la création d'une attestation « MobilitéPro ». Elle serait jointe au diplôme présenté (Bac pro, BP, Brevet des métiers d'arts) à la suite d'une période de formation à l'étranger.

Pour l'obtenir, une épreuve en deux parties : une évaluation dans le pays étranger portant sur une grille remplie par les évaluateurs sur place, complétée d'un entretien de 20mn en France dirigé par deux enseignants représentant la discipline professionnelle de la spécialité du diplôme préparée et une discipline d'enseignement général.

3.

DE LA PETITE PHRASE AUX GRANDS MOTS/MAUX...

Alors que se prépare le calendrier de réforme de la fonction publique, l'harmonie sur ce sujet vacille parmi les membres du gouvernement. En effet, début janvier, JY Le Drian se serait emporté sur le traitement trop « précipité » de ce nouveau chantier : « Il faut peut-être arrêter les bêtises. On a déjà une crise sur les bras, on ne va peut-être pas y ajouter les fonctionnaires ». En réponse et dans un élan lyrique tout empreint d'une motivation presque touchante, G. Darmanin déclarait sur un plateau de télévision : « C'est une belle réforme [...] Je ne crois pas qu'il faille la reporter ». Pas de quoi être très rassuré sur les mesures à venir...

4.

PARCOURS SCOLAIRE : UNE COURSE D'ORIENTATION À BOUT DE SOUFFLE...

La lisibilité de l'offre d'orientation a toujours été un casse-tête pour les familles et pour les élèves. Malgré les directives officielles et les initiatives des personnels enseignants sur le terrain, des difficultés persistent selon le CNECSO sur l'accompagnement des lycéens dans leur orientation.

Une enquête du Crédoc illustre ce constat avec le témoignage d'un jeune sur deux seulement déclarant avoir été bien accompagné dans son projet d'orientation. Une orientation ressentie comme une contrainte plus particulièrement par les élèves de l'enseignement professionnel avec 18% des 18-24 ans qui estiment ne pas avoir eu le choix de leur orientation. D'où une incitation à changer de stratégie en proposant dès le collège un enseignement spécifique pour développer une « capacité à s'orienter » en lieu et place d'une « proposition d'orientation » depuis trop longtemps imposé aux élèves. Reste à l'institution de pouvoir satisfaire par la suite les choix de ces nouvelles générations d'élèves éclairés...

À vos boussoles !

5.

QUESTION DE SOCIÉTÉ...

Constat alarmant des associations de lutte contre l'homophobie : sur l'année 2017, il a été enregistré une hausse de 38 % des signalements d'actes homophobes. De ce fait, l'Éducation nationale a entrepris une campagne de sensibilisation à destination des élèves du secondaire par la diffusion d'affiches et de tracts. L'objectif d'une prise de conscience précoce (une campagne de prévention au primaire est également à l'étude) est de s'opposer à la progression de « l'obscurantisme » dans notre société selon les propos du ministre qui comprend cette lutte contre l'homophobie et la transphobie comme une lutte « pour les valeurs de la République [...] pour le droit à la différence, le fait que l'on doit accepter chacun comme il est et permettre son

6.

LA NOTION DE « BIENVEILLANCE » À L'ÉCOLE...

De nature plutôt positive et rassurante, le terme de « bienveillance » appliqué au registre de l'École est beaucoup plus contrasté. S'il permet à des élèves en difficulté (référentiel de l'Éducation prioritaire) de reprendre confiance et d'avancer à leur rythme dans les différentes phases d'apprentissage, il devient de plus en plus synonyme de laxisme et attise les suspicions chez les enseignants. La revue Questions Vives dans sa dernière parution de 2018 s'attache à apporter un éclairage sur les différentes approches de cette notion dans le domaine de l'éducation. Peut-être aussi une manière de réclamer à l'institution et à la

7.

COURS EN LIGNE : À UTILISER PLUTÔT À DOSE HOMÉOPATHIQUE !

Un projet de décret accorderait, dès la rentrée 2019, la possibilité aux assistants d'éducation d'être recrutés par contrat de préprofessionnalisation. Ce contrat serait de 3 ans, prolongeable un an. Le vivier de recrutement s'opérerait parmi les étudiants inscrits en deuxième année de licence. Le service à effectuer ne pourrait dépasser les huit heures hebdomadaires dans l'établissement d'exercice. Un accompagnement continu devrait être garanti aux bénéficiaires de ce type de contrat. À suivre...



JUPITER =
RETOUR SUR TERRE

colm

LE SAVIEZ-VOUS ?

En cette année importante de débats sur la réforme de la voie professionnelle, les publications sont nombreuses et la sphère médiatique en effervescence. C'est pourquoi nous proposons à tous nos adhérents qui le souhaitent de recevoir la revue de presse hebdomadaire du SNETAA-FO. Cette sélection d'articles est réalisée afin de permettre un éclairage sur les thématiques d'actualité, non seulement sur les questions de l'enseignement professionnel mais aussi sur tous les sujets connexes à l'Éducation nationale, la fonction publique, susceptibles de nous intéresser.

Pour recevoir cette revue de presse, il vous suffit de nous transmettre le bordereau suivant dûment complété.

Je souhaite recevoir, par mail, la revue de presse hebdomadaire du SNETAA-FO.

Nom :
Prénom :
Académie :
Mail :
.....

MUSIQUE

La Fête du Citron constitue un évènement unique au monde attirant chaque année plus de 230 000 visiteurs. Elle mobilise plus de 300 professionnels et nécessite 145 tonnes d'agrumes.

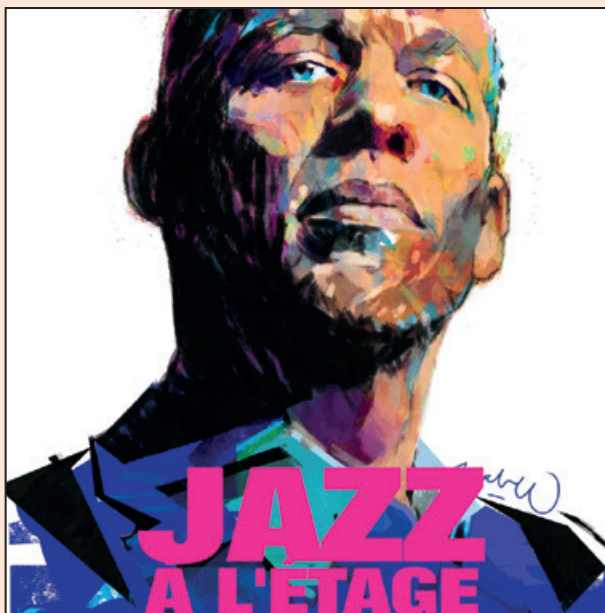
A la tombée de la nuit, les monuments d'oranges et de citrons scintillent de leurs couleurs flamboyantes, et des animations nocturnes sont parfois organisées.

À DÉCOUVRIR À MENTON

La fête du citron !

QUAND :

du 16 février au
03 mars 2019



FESTIVAL DE JAZZ À RENNES

Listes des groupes et dates sur : www.jazzaletage.com

QUAND :

du 09 février au 09 mars 2019

EXPOSITION ÉVÈNEMENT



À DÉCOUVRIR À PARIS

[FONDATION LOUIS VUITTON]

Il est grand temps d'enterrer la hache de guerre avec nos voisins britanniques. Il suffit de visiter cette exposition **exceptionnelle**, mettant à l'honneur pour la première fois, depuis soixante ans, la collection de l'homme d'affaires anglais Samuel Courtauld.

QUAND :

du 20 février
au 17 juin 2019



LA FAVORITE

Début du XVIII^{ème} siècle. L'Angleterre et la France sont en guerre. Toutefois, à la cour, la mode est aux courses de canards et à la dégustation d'ananas. La reine Anne, à la santé fragile et au caractère instable, occupe le trône tandis que son amie Lady Sarah gouverne le pays à sa place.

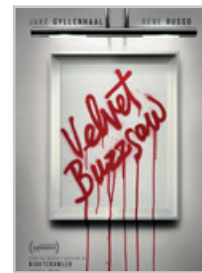
EN SALLES LE 19 DÉCEMBRE 2018



LA DERNIÈRE FOLIE DE CLAIRE DARLING

À Verderonne, petit village de l'Oise, c'est le premier jour de l'été et Claire Darling se réveille persuadée de vivre son dernier jour... Elle décide alors de vider sa maison et brade tout sans distinction, des lampes Tiffany à la pendule de collection.

EN SALLES LE 19 DÉCEMBRE 2018



VELVET BUZZSAW

Le thriller Velvet Buzzsaw se déroule dans le milieu de l'art contemporain à Los Angeles, où artistes et collectionneurs riches sont prêts à débours des fortunes pour des pièces pouvant rapporter gros.

EN SALLES LE 02 JANVIER 2019

PARIS



BÂTISSEUR DE FANTÔMES

C'est l'une des rétrospectives à ne pas manquer cette année... Près de 150 dessins inédits nous emmènent dans la psyché parfois torturée de Jean-Jacques Lequeu.

Jusqu'au 17 mars 2019

ROUEN



MÉTALLURGISTE DE LA MODE

« Ce n'est pas un couturier, c'est un métallurgiste ! », s'exclamait Coco Chanel pour définir le travail de Paco Rabanne. Une première collection qui sonne comme une véritable provocation.

Jusqu'au 19 mai 2019

QUIMPER



L'ŒIL MALICIEUX

Poétiques, surprenants et pris sur le vif, les clichés de Robert Doisneau sont entrés dans l'imaginaire collectif. Vous serez sans doute surpris de découvrir la série en couleur « Palm Springs 1960 »

Jusqu'au 22 avril 2019

LYON



BERNARD BUFFET & JEAN COUTY

L'Homme est fait de contradictions, d'esprit de compétition et d'un besoin indéniable de comparaison. Le point d'ancrage de l'exposition révèle d'autres points communs mis en exergue.

Jusqu'au 14 avril 2019

DUNKERQUE



UN AUTRE ŒIL

Chercher dans les contradictions une unité, dans les différences apparentes, une harmonie. Tel est le but de la nouvelle exposition qui propose une lecture inédite de cette collection de peintures.

Jusqu'au 24 mars 2019

MARSEILLE



UTOPIA

Ici, le plasticien contemporain Georges Rousse réinvente l'espace du musée, une ancienne friche, marquant ainsi les 5 ans de ce lieu culturel.

Jusqu'au 10 mars 2019

S'INFORMER!

MANIFESTER

MILITER

POUR NE RIEN MANQUER LISEZ L'AP!

metaa
FO

IAP
MAGAZINE

LE MAGAZINE DE
L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL

FICHE DE MISE À JOUR ET D'INSCRIPTION 2018-2019

Nom
 Nom de jeune fille
 Prénom
 Date de naissance
 Adresse
 Code postal Ville
 Tel. fixe Tel. portable
 Adresse mail :

VOTRE SITUATION ADMINISTRATIVE

Hors Classe Classe Normale Retraité
 Stagiaire Classe exceptionnelle

PLP AED / EAP Professeur Contractuel
 CPE Sans solde DDFPT
 Discipline Autre

VOTRE ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE 2018/2019

Lycée Professionnel SEGPA (Collège)
 Lycée Polyvalent (SEP) EREA
 Autre

Nom d'Établissement :

Académie :

JE CALCULE MA COTISATION

Cotisation en fonction de mon grade

Quotité : Échelon :

Je choisis le mensuel papier du SNETAA-FO :

OUI + 25 € (pour frais de traitement et de port)
 NON (merci de bien indiquer votre adresse mail) **TOTAL :** €

À retourner dûment complétée et accompagnée de votre chèque au SNETAA-FO 24 rue d'Aumale, 75009 Paris

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Ma cotisation est un paiement récurrent qui sera prélevé le 1^{er} du mois. Je suis libre de modifier, suspendre ou arrêter ce prélèvement à tout moment.

COMPTE À DÉBITER

IBAN - IDENTIFIANT INTERNATIONAL DE COMPTE BANCAIRE

BIC - CODE D'IDENTIFICATION BANCAIRE

 Le code BIC peut contenir 8 ou 11 caractères.

**N'OUBLIEZ PAS DE
 JOINDRE VOTRE RIB AVEC
 VOS CODES IBAN ET BIC !**

Fait à :
 Le

SIGNATURE (obligatoire) :

Nom et adresse du créancier :
 SNETAA-FO, 24 rue d'Aumale - 75009 Paris
 N° Identifiant Créancier (ICS) : FR23ZZZ540565

UNE
 ADHÉSION DE
127 €



-66% DE DÉDUCTION
 FISCALE



COÛT RÉEL
43,18 €

En signant ce formulaire mandat, vous autorisez le SNETAA-FO à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, conformément aux instructions du SNETAA-FO. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus vite dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Sauf avis contraire de votre part, la cotisation sera renouvelée en 10 mensualités de septembre à juin.

TARIF MÉTROPOLE

Éch.	Classe normale	Hors classe	Classe exceptionnelle	Non-titulaires	
1	127 €	243 €	290 €	Indice	Cotisation
2	174 €	263 €	305 €	moins de 450	81 €
3	180 €	274 €	317 €	de 450 à 500	111 €
4	199 €	294 €	333 €	de 500 à 700	136 €
5	207 €	311 €	HA : 351 €	au delà de 700	159 €
6	213 €	323 €		Cotisations Uniques	
7	223 €			Sans solde	29€
8	234 €			EAP	49€
9	248 €			Stagiaires	99€
10	267 €			Retraités	135€
11	283 €				

POURQUOI SOUTENIR NOS ACTIONS ?

Une cotisation annuelle au SNETAA-FO de 127 € ne vous coûte finalement que 43,18 € après déduction fiscale, soit 3,60 € par mois ! C'est l'équivalent de 4 baguettes de pain !



Un syndicat, c'est comme la santé, ça s'entretient ! Alors, **ADHÉREZ AU SNETAA-FO !**

**LIRE L'AP MAGAZINE
C'EST DÉJÀ AGIR !**



**SOUTENEZ LE SNETAA-FO ET DÉFENDEZ
L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL !**